RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015-2016

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère de la Sécurité publique.

Dépôt légal – 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN Version imprimée : 978-2-550-76656-8
ISBN Version électronique : 978-2-550-76655-1
ISSN Version imprimée : 1706-9572
ISSN Version électronique : 1710-9108

© Gouvernement du Québec, 2016

Tous les droits réservés pour tous pays.
La reproduction et la traduction, même partielles,
sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec

Ce rapport est imprimé sur du papier Rolland Enviro 100,
contenant 100% de fibres postconsommation,
fabriqué à partir d'énergie biogaz.

MINISTÈRE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE

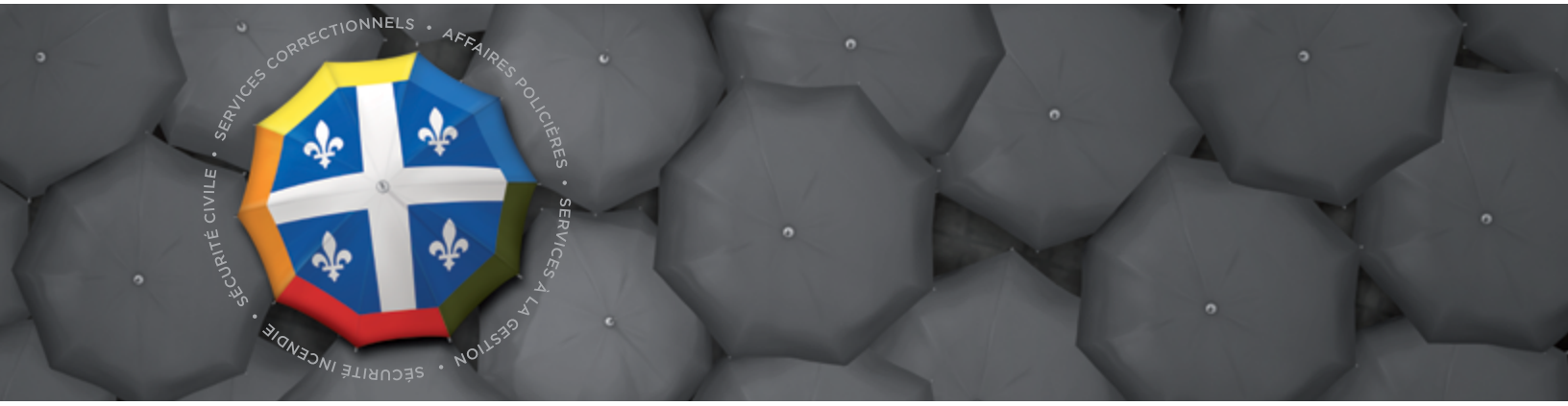

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015-2016

Québec

Message du ministre

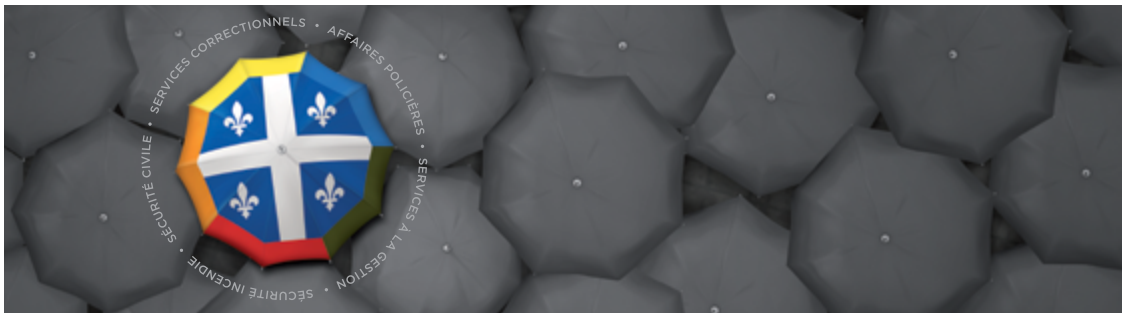

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* du ministère de la Sécurité publique pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2016.

Conformément aux règles établies par la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01), il rend compte des résultats atteints au regard du plan stratégique, de la Déclaration de services aux citoyens et des autres exigences législatives et gouvernementales.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,
ministre de la Sécurité publique et
ministre responsable de la région de Montréal,

ORIGINAL SIGNÉ

MARTIN COITEUX
Québec, septembre 2016

Message de la sous-ministre

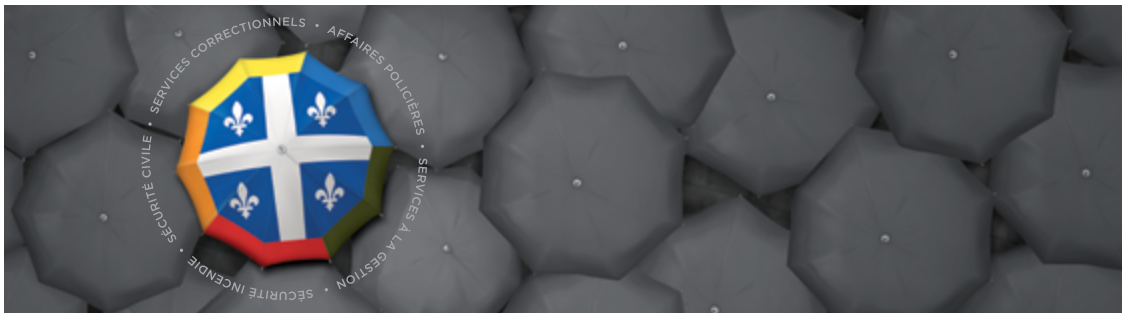

Monsieur Martin Coiteux
Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,
ministre de la Sécurité publique
et ministre responsable de la région de Montréal
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2016.

Cette année a notamment été marquée par l'ouverture du nouvel établissement de détention de Roberval qui dote la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean d'une infrastructure moderne et sécuritaire tout en permettant une meilleure gestion de la population carcérale.

Notons également l'annonce, en février 2016, du nouveau programme Prévention jeunesse qui pourra être déployé rapidement au sein d'une communauté afin de lutter plus efficacement contre une situation compromettant la sécurité des jeunes.

Un sujet qui a été amplement médiatisé cette année partout dans le monde est le phénomène de la radicalisation. À ce titre, le Plan d'action gouvernemental 2015-2018 intitulé « La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble » a été publié le 10 juin 2015. Une trentaine des mesures de ce plan d'action sont sous la responsabilité du ministère.

De plus, le ministère a été mandaté pour mobiliser l'Organisation de la sécurité civile du Québec afin de planifier et de coordonner l'apport du gouvernement du Québec à l'arrivée, au cours de l'année 2015-2016, de plus de 5 000 réfugiés syriens au Québec.

Enfin, la somme de 3,6 millions de dollars investie en traitement des risques en 2015-2016 et financée par les crédits du ministère et du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, permettra de protéger des biens et des infrastructures évalués à environ 211 millions de dollars.

Ce ne sont là que quelques exemples des réalisations auxquelles tout le personnel a contribué et qui témoignent des efforts consentis pour assurer un milieu de vie sécuritaire à toutes les Québécoises et à tous les Québécois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

La sous-ministre,

ORIGINAL SIGNÉ

Liette Larrivée
Québec, septembre 2016

ANNÉE 2015-2016 **EN BREF**

PROJET DE LOI N° 64
LOI SUR L'IMMATRICULATION DES ARMES À FEU

CRÉATION
DU PROGRAMME PRÉVENTION JEUNESSE

IGO
PREMIER LOGICIEL LIBRE DE GÉOMATIQUE EN FRANÇAIS

28 M$
VERSÉS EN AIDE FINANCIÈRE AUX SINISTRÉS

OUVERTURE
DE L'ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION DE ROBERVAL

25 ANS
DU SYSTÈME DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

MOBILISATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE AUX FINS D'ACCUEIL DE PLUS DE
5 000
RÉFUGIÉS SYRIENS

CONTRIBUTION IMPORTANTE
AU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2015-2018 : « LA RADICALISATION AU QUÉBEC : AGIR, PRÉVENIR, DÉTECTER ET VIVRE ENSEMBLE »

Table des matières

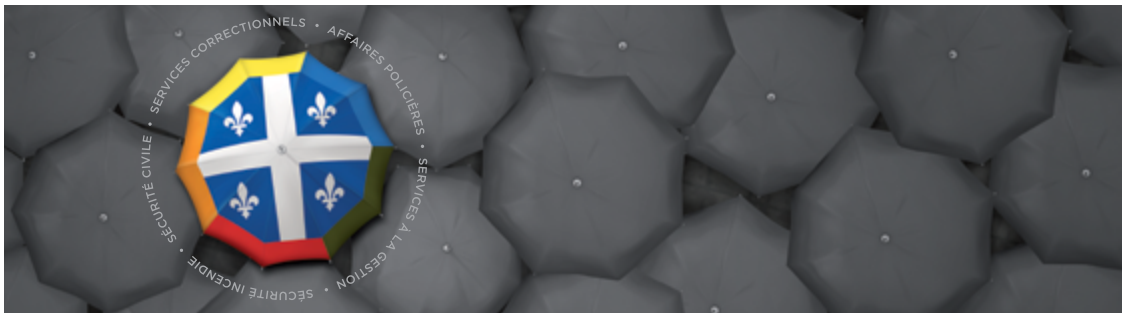

Déclaration de la direction du ministère de la Sécurité publique 15

Déclaration de validation de la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection 16

Avis au lecteur 17

PARTIE 1 : La présentation du ministère 19

1.1 La mission et la vision 19

1.2 L'organisation administrative et les mandats 19

1.2.1 Le Bureau du sous-ministre 20

1.2.2 La Direction générale des services à la gestion 20

1.2.3 La Direction générale des services correctionnels 21

1.2.4 La Direction générale des affaires policières 21

1.2.5 La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie 22

1.2.6 La Sûreté du Québec 22

1.2.7 Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale 22

1.3 Les changements législatifs et réglementaires 23

1.4 Les faits saillants 24

PARTIE 2 : Les résultats 2015-2016 28

2.1 Sommaire et comparaison des résultats annuels 28

2.2 Le suivi du Plan stratégique 2012-2016 40

Orientation 1 : Assurer des interventions concertées répondant aux besoins des citoyens 40

Axe d'intervention 1.1 : Soutien et expertise 40

Axe d'intervention 1.2 : Partenariats 43

Axe d'intervention 1.3 : Information à la population 45

Orientation 2 : Favoriser la prévention et l'utilisation de pratiques adéquates et adaptées aux risques émergents 48

Axe d'intervention 2.1 : Approche préventive 48

Axe d'intervention 2.2 : Réponses adéquates aux risques 50

Axe d'intervention 2.3 : Pratiques éthiques et transparentes 54

Orientation 3 : Améliorer la performance de l'organisation en misant sur les personnes et des façons de faire efficientes 57

Axe d'intervention 3.1 : Gestion efficiente 57

2.3 Les résultats au regard des engagements de la Déclaration de services aux citoyens 59
2.3.1 L'accessibilité aux services et au personnel 59
2.3.2 L'accueil et le comportement du personnel 60
2.3.3 Le traitement des demandes 60
2.3.4 La protection des renseignements personnels et l'accès aux documents publics 61
2.3.5 Les engagements relatifs aux plaintes 61
2.3.6 Les engagements envers les personnes prévenues et contrevenantes 63
2.3.7 La communication des renseignements aux victimes d'actes criminels 63

PARTIE 3 : L'utilisation des ressources 65
3.1 Les ressources financières, humaines et informationnelles 65
3.1.1 Les ressources financières 65
3.1.2 Les ressources humaines 70
3.1.3 Les ressources informationnelles 78
3.2 Les communications 81

PARTIE 4 : L'application des exigences législatives et gouvernementales 83
4.1 L'accès à l'égalité en emploi 83
4.2 L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels 86
4.3 La politique linguistique 89
4.4 Le développement durable 89
4.5 L'égalité entre les femmes et les hommes 93
4.6 La gestion et le contrôle des effectifs et des renseignements relatifs aux contrats de services 93
4.6.1 Les contrats de services 94
4.6.2 La gestion et le contrôle des effectifs 94
4.7 La Politique de financement des services publics 94
4.7.1 Les biens et services actuellement tarifés 94
4.7.2 Les nouveaux biens et services tarifés 95
4.7.3 Les biens et services non tarifés 95
4.8 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec 95
4.8.1 Les recommandations touchant la sécurité civile (rapport de vérification de l'optimisation des ressources, automne 2013) 95
4.8.2 Les recommandations sur les contrats en technologies de l'information (rapport de vérification particulière, novembre 2015) 100

4.9 Le suivi des recommandations de la Commission de l'administration publique 102
4.10 Le suivi des recommandations du Protecteur du citoyen 102
4.11 Les règles concernant les bonis au rendement 102
4.12 L'occupation et la vitalité des territoires 103
4.13 L'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises 103
4.13.1 Les activités sur l'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises 2015-2016 103

Liste des sigles 105

Annexe 1 : Coordonnées des organismes relevant du ministre de la Sécurité publique 107

Annexe 2 : Structure administrative au 31 mars 2016 108

Annexe 3 : Références Internet et renseignements généraux 109

Liste des tableaux

Tableau 1 : Information aux victimes d'actes criminels 64
Tableau 2 : Budget et dépenses réelles 66
Tableau 3 : Répartition des dépenses réelles en 2015-2016 par grandes catégories budgétaires 66
Tableau 4 : Répartition des dépenses réelles en 2015-2016 par secteurs d'activité 67
Tableau 5 : Évolution des dépenses réelles par grands secteurs d'activité 68
Tableau 6 : Investissements réalisés 68
Tableau 7 : Revenus 69
Tableau 8 : Fonds des services de police 70
Tableau 9 : Répartition de l'effectif du ministère au 31 mars 2016 71
Tableau 10 : Répartition de l'effectif du ministère, à l'exception de la Sûreté du Québec 71
Tableau 11 : Répartition de l'effectif de la Sûreté du Québec 72
Tableau 12 : Effectif utilisé au 31 mars 72
Tableau 13 : Nombre de personnes en poste au 31 mars 2016 73
Tableau 14 : Données sur la formation et le développement du personnel 74
Tableau 15 : Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité 74
Tableau 16 : Nombre de jours de formation par catégorie d'emploi 75
Tableau 17 : Prévisions des départs à la retraite des employés réguliers d'ici le 31 mars 2019 76
Tableau 18 : Nombre d'employés par catégorie d'emploi ayant pris leur retraite 76
Tableau 19 : Données relatives aux lésions professionnelles 77
Tableau 20 : Taux de départs volontaires du personnel régulier 77
Tableau 21 : Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2015-2016 80
Tableau 22 : Liste des principaux projets en ressources informationnelles, ressources affectées et état d'avancement 81

Tableau 23 : Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2015-2016 83
Tableau 24 : Effectif régulier au 31 mars 2016 83
Tableau 25 : Embauche de membres de groupes cibles 84
Tableau 26 : Évolution du taux d'embauche global des membres de groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année 84
Tableau 27 : Évolution de la représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année 84
Tableau 28 : Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2016 85
Tableau 29 : Taux d'embauche des femmes en 2015-2016 par statut d'emploi 85
Tableau 30 : Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2016 85
Tableau 31 : Projets soumis dans le cadre du PDEIPH 86
Tableau 32 : Participants au PDEIPH 86
Tableau 33 : Contrats de services comportant une dépense de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016 94
Tableau 34 : Revenus provenant de la facturation des services 95
Tableau 35 : Dossiers relatifs aux mesures préventives en 2015-2016 97
Tableau 36 : Sommes versées 97
Tableau 37 : Nombre de dossiers 98
Tableau 38 : Projets en appréciation et en traitement des risques pour 2015-2016 99

Graphique

Graphique 1 : Nombre de demandes d'accès à l'information par année financière depuis 2009-2010 87

Déclaration de la direction du ministère de la Sécurité publique

Les résultats et les renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* relèvent de notre responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information qui y est présentée ainsi que des contrôles afférents.

À notre connaissance, le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* du ministère de la Sécurité publique :

- décrit fidèlement la mission, les mandats, les valeurs organisationnelles et les orientations stratégiques;
- présente les objectifs, les indicateurs de gestion, les cibles à atteindre figurant au Plan stratégique 2012-2016 ainsi que les résultats atteints;
- fait le suivi de la Déclaration de services aux citoyens.

À notre connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2016.

Les membres de la direction

ORIGINAL SIGNÉ

Liette Larrivée, sous-ministre et directrice générale des services à la gestion par intérim

ORIGINAL SIGNÉ

Jean-François Longtin, sous-ministre associé
Direction générale des services correctionnels

ORIGINAL SIGNÉ

Louis Morneau, sous-ministre associé
Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie et directeur général des affaires policières par intérim

ORIGINAL SIGNÉ

Katia Petit, secrétaire générale

Déclaration de validation de la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection

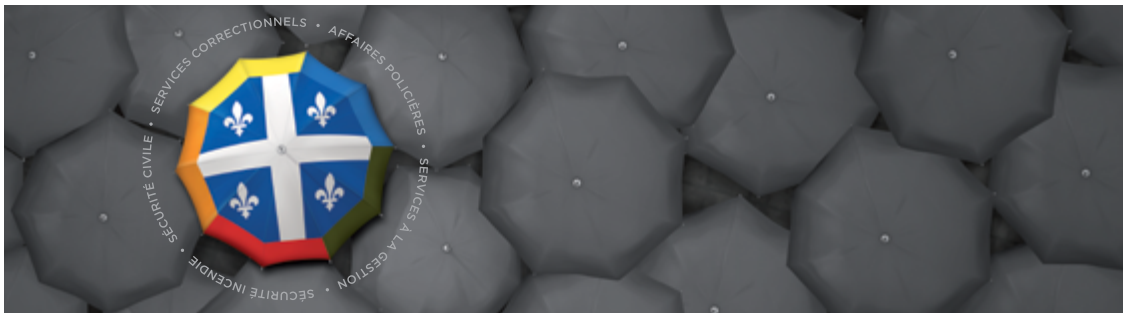

Madame Liette Larrivée
Sous-ministre
Ministère de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans les parties 1.3, 1.4, 2, 3 (à l'exclusion des ressources financières) et 4 du *Rapport annuel de gestion 2015-2016* du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2016. Toutefois, nous n'avons pas tenu compte des résultats de la Sûreté du Québec. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des résultats en nous fondant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Cet examen a été effectué conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions portant sur l'information examinée.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications contenus dans les parties examinées paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Par ailleurs, l'information présentée dans les autres sections du rapport est cohérente avec celle présentée dans les sections qui ont fait l'objet de notre examen.

Le directeur de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection par intérim,

ORIGINAL SIGNÉ

Maximilien Utzschneider
Québec, août 2016

Avis au lecteur

1. Le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* (RAG) n'inclut pas les données des organismes relevant du ministre, sauf aux endroits mentionnés. Ces données sont présentées dans leur RAG respectif. Le lecteur est invité à consulter le RAG de chacun des organismes afin d'obtenir de l'information à cet effet. Vous trouverez les coordonnées des organismes à l'annexe 1 du présent document.
2. À l'exception des tableaux ciblés, les données mentionnées excluent la Sûreté du Québec.
3. Pour faciliter la recherche d'un document cité dans le rapport et accessible sur Internet, une lettre majuscule en exposant renvoie à une liste de références Internet à la fin du document.
4. Le suivi du Plan stratégique 2012-2016 (section 2.2 de ce rapport) présente les résultats de la quatrième année de sa mise en œuvre. Bien que certains objectifs stratégiques ne présentent pas de cible, les résultats et commentaires de chacun de ces objectifs stratégiques rendent compte de la cible annuelle que s'est fixée l'unité concernée. Il est à noter que le ministère de la Sécurité publique a prolongé d'une année son plan stratégique 2012-2016, son échéance étant maintenant fixée au 31 mars 2017.
5. Les objectifs stratégiques qui sont liés aux principes de développement durable pris en compte dans la démarche de planification stratégique 2012-2016 sont indiqués en marge par un trèfle vert. Quant à la notion d'occupation et de vitalité des territoires, elle est représentée par le sigle OVT devant chaque objectif concerné.
6. La séquence des objectifs stratégiques est discontinue en raison des cibles atteintes antérieurement. Veuillez consulter les rapports annuels de gestion des années antérieures pour en connaître le détail ou vous référer à la section 2.1 de ce rapport.
7. Dans le présent document, le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.

PARTIE 1

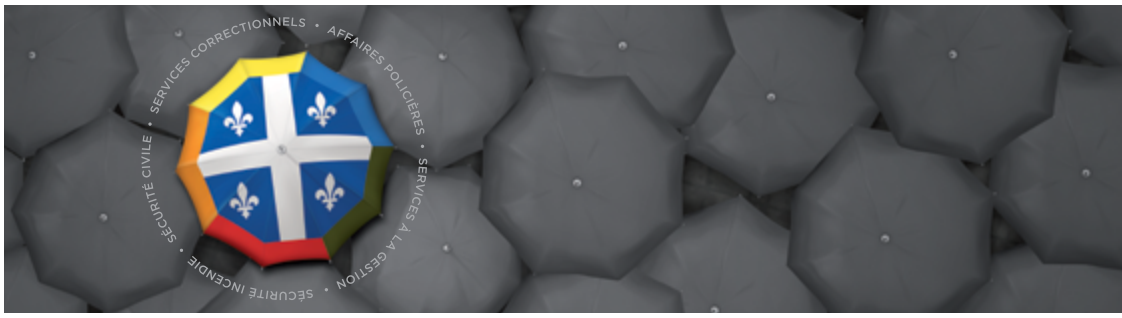

La présentation du ministère

1.1 La mission et la vision

Par son rôle au sein de l'appareil gouvernemental, le ministère de la Sécurité publique (MSP) est appelé à diminuer la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois aux risques liés notamment à la criminalité et aux sinistres.

Il voit à une application rigoureuse du cadre légal et réglementaire qui le concerne et au sein duquel figurent notamment les lois relatives à la police, aux services correctionnels, aux libérations conditionnelles, à la sécurité civile, à la sécurité incendie et à la sécurité privée. La liste des lois ou de parties de lois, dont l'application est sous sa responsabilité, peut être consultée sur le site Web du ministère[A]. Par ailleurs, dans ses champs de compétence, le ministère ne peut agir seul. Il compte ainsi sur la collaboration de divers partenaires dont les organisations policières, les services de sécurité incendie, les municipalités et les organismes communautaires, sans oublier les organismes qui relèvent du ministre de la Sécurité publique. Par leurs actions et leurs interventions, tous contribuent à un même objectif, soit assurer la sécurité des personnes et des collectivités.

MISSION

« Assurer, de concert avec nos partenaires, la sécurité publique au Québec »

Cette vision continue de guider le ministère. La sécurité est un état subjectif dans lequel une personne se sent à l'abri du danger. C'est dans cette perspective et en travaillant de concert avec ses partenaires que le ministère vise à assurer un milieu de vie sécuritaire pour les Québécoises et les Québécois, tout en se souciant des besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

VISION

« Un milieu de vie sécuritaire propice au développement social et économique de la société québécoise »

1.2 L'organisation administrative et les mandats

Le ministère est constitué du Bureau du sous-ministre (BSM), de la Direction générale des services à la gestion (DGSG), de la Direction générale des services correctionnels (DGSC), de la Direction générale des affaires policières (DGAP), de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI), de la Sûreté du Québec et du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML).

De plus, neuf organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent à sa mission. Il s'agit du Bureau du coroner (BC), du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, du Commissaire à la lutte contre la corruption (CLCC), de la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), de l'École nationale de police du Québec (ENPQ), de l'École nationale des pompiers du Québec, de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) et du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI). Ces organisations produisent leur propre rapport annuel de gestion. Il en est de même du Bureau de la sécurité privée, qui est responsable de l'application de la Loi sur la sécurité privée (RLRQ, chapitre S-3.5).

1.2.1 Le Bureau du sous-ministre

Le BSM a comme tâche principale de définir les orientations et les objectifs stratégiques par l'entremise de son comité de gestion. Il assure le leadership nécessaire à la prise de décisions en ce qui a trait aux dossiers ponctuels et aux politiques générales.

Au sein du BSM, le Secrétariat général assure l'ensemble des activités liées au suivi de gestion des dossiers ministériels. À cet égard, il fait le lien entre le Cabinet du ministre et les différentes composantes du ministère et voit au suivi des décisions du ministre et de la sous-ministre. Il assume notamment la responsabilité des dossiers ministériels ayant trait aux relations fédérales-provinciales-territoriales et à la coopération internationale. Il effectue par ailleurs la gestion des demandes d'accès à l'information, le traitement des plaintes ainsi que le suivi des ententes et des dossiers devant faire l'objet de décisions des organismes centraux. À cette fin, il assure la liaison avec les greffes du Secrétariat du Conseil du trésor et du ministère du Conseil exécutif.

Le BSM comprend également la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection (DVIEI). Celle-ci exerce une fonction d'évaluation et d'enquête administrative destinée à améliorer les activités des unités administratives ainsi qu'une fonction d'inspection des services de police et de contrôle des constables spéciaux. Le BSM est par ailleurs appuyé par la Direction des affaires juridiques (DAJ), dont le personnel relève du ministère de la Justice, ainsi que par la Direction des communications (DCOM), dont le personnel relève du ministère du Conseil exécutif. La DAJ a pour mission d'assurer le soutien juridique nécessaire au ministère pour la poursuite de son mandat. Pour sa part, la DCOM conçoit et met en œuvre des stratégies de communication pour informer les citoyens et les clientèles sur les lois, les règlements et les programmes sous la responsabilité du ministère ainsi que sur tout autre sujet ou événement d'intérêt pour la population se rapportant à la mission du ministère. En ce sens, elle assiste et conseille les autorités du ministère en matière d'orientations et de stratégies.

1.2.2 La Direction générale des services à la gestion

La DGSG conseille les autorités ministérielles et les gestionnaires en matière de planification et de politiques, de performance organisationnelle, de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, de gestion immobilière et d'évaluation de programmes. Elle met à la disposition de l'organisation des services administratifs spécialisés en vue de faciliter la réalisation de la mission du ministère.

La DGSG regroupe quatre unités administratives, soit la Direction des ressources humaines, la Direction des ressources financières, matérielles et de la planification, la Direction des technologies de l'information (DTI) et la Direction de la gestion immobilière.

1.2.3 La Direction générale des services correctionnels

Afin de contribuer à assurer à la population un milieu de vie sécuritaire, la DGSC, en collaboration avec les institutions et les organismes avec lesquels elle partage son mandat, éclaire les tribunaux en fournissant, notamment, les évaluations relatives aux personnes contrevenantes. Elle assure aussi la prise en charge, dans la communauté ou en détention, des personnes qui lui sont confiées en favorisant leur réinsertion sociale.

Les services correctionnels sont assurés au sein de 18 établissements de détention et de 17 directions des services professionnels correctionnels (DSPC), en plus d'une vingtaine de points de service en région. Le réseau correctionnel est divisé en trois grandes régions : Montréal, l'Est-du-Québec (de la Mauricie à la Gaspésie et la Côte-Nord) et l'Ouest-du-Québec (de l'Estrie à l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec). Chacune de ces régions est sous la responsabilité d'un directeur général adjoint.

Les établissements de détention sont responsables des programmes de garde, d'hébergement, d'évaluation, d'encadrement et d'accompagnement des personnes prévenues et des personnes condamnées à une peine d'incarcération de moins de deux ans.

Les DSPC sont responsables des activités concernant l'éclairage à la cour, l'évaluation des personnes contrevenantes, l'élaboration des plans d'intervention correctionnels ainsi que des activités d'encadrement et d'accompagnement des personnes contrevenantes dans la communauté. Ces activités visent notamment le respect des conditions imposées par les tribunaux, la CQLC ou les directeurs d'établissement de détention. Les DSPC partagent le suivi dans la communauté avec des organismes communautaires qui peuvent fournir de l'hébergement à certaines personnes contrevenantes et qui assurent des activités de réinsertion sociale. Depuis février 2014, une DSPC a été créée pour la clientèle féminine.

Au ministère, la Direction générale adjointe aux programmes, à la sécurité et à l'administration (DGA-PSA) appuie le sous-ministre associé et les trois directions générales adjointes du réseau correctionnel. La DGA-PSA exerce un rôle de conseil et d'expertise auprès du sous-ministre associé, des autres directeurs généraux adjoints ainsi que des gestionnaires et du personnel de la DGSC. Elle assure aussi un rôle de coordination de certains dossiers, dont celui des relations fédérales-provinciales-territoriales. Elle joue un rôle de liaison avec la CQLC, les partenaires des organismes communautaires, dont l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec, le milieu de la recherche et les intervenants de la société intéressés au système correctionnel. La DGA-PSA est composée de deux directions principales : la Direction principale aux programmes et à la sécurité et la Direction principale de l'administration.

1.2.4 La Direction générale des affaires policières

La DGAP a pour mandat principal de conseiller les autorités ministérielles sur l'organisation policière, la prévention de la criminalité, la lutte contre le crime organisé et le terrorisme de même que la sécurité publique et la sécurité de l'État. Également, elle élabore et soutient les orientations stratégiques touchant les populations autochtones. Plus précisément, la DGAP doit : élaborer et proposer des politiques dans ses domaines d'activité; veiller à l'application des lois relatives au milieu policier; favoriser la promotion de la coordination de l'action policière et du milieu de la prévention; assurer le transport et la protection des membres du Conseil exécutif; offrir les services de sécurité dans les palais de justice et dans certains édifices gouvernementaux; veiller aux négociations des ententes autochtones sur la prestation des divers services touchant la sécurité publique; assurer un leadership en matière de lutte contre le crime organisé et favoriser la cohésion et l'unité d'action dans la réalisation des activités de lutte contre le terrorisme.

Pour réaliser son mandat, la DGAP compte sur une directrice générale adjointe et est appuyée par trois directions, soit la Direction principale de la sécurité dans les palais de justice et des affaires autochtones et du Nord, la Direction principale de la sécurité de l'État et la Direction de la prévention et de l'organisation policière.

1.2.5 La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

La DGSCSI s'assure de la mise en place des mesures de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et causant des dommages aux biens, se produise ou, le cas échéant, pour faciliter le retour à la vie normale. L'essentiel de son mandat se traduit par des activités de planification, d'information, de formation, d'encadrement, de coordination, de prévention et d'intervention, de continuité des services essentiels, de rétablissement ainsi que d'assistance financière.

La DGSCSI conseille les intervenants du milieu de l'incendie dans le but de maximiser le résultat des efforts investis pour assurer la sécurité des citoyens et la protection de leurs biens.

La DGSCSI compte quatre directions, soit la Direction de la prévention et de la planification, la Direction des opérations, la Direction de la sécurité incendie et la Direction du rétablissement.

1.2.6 La Sûreté du Québec

Conformément à la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1), la mission de la Sûreté du Québec en tant que police nationale est vouée « au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec. »

La Sûreté a la compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux diverses lois fédérales et provinciales qu'elle applique sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que les infractions aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités qu'elle dessert.

La structure administrative de la Sûreté regroupe la Direction générale et trois grandes fonctions. Outre le Cabinet du directeur général, la Direction générale regroupe la Direction des communications et des relations internationales, la Direction de la vérification ainsi que l'Autorité disciplinaire et services juridiques. Les grandes fonctions sont la Grande fonction de la surveillance du territoire, la Grande fonction des enquêtes criminelles et la Grande fonction de l'administration. La Sûreté produit son propre rapport annuel de gestion.

1.2.7 Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

Le LSJML est une unité autonome de service. En plus de réaliser des expertises en sciences judiciaires et en médecine légale, le LSJML donne l'assistance sur les scènes de crimes majeurs, la certification de solutions d'alcool type et des appareils de dépistage d'alcool, des services-conseils, des témoignages et de la formation.

1.3 Les changements législatifs et réglementaires

Au cours de l'exercice 2015-2016, aucun projet de loi n'a été sanctionné. Deux projets de loi ont toutefois été présentés à l'Assemblée nationale et cheminaient toujours au 31 mars 2016.

Le projet de loi n° 63, Loi concernant la vérification de l'identité des personnes incarcérées au moyen de leurs empreintes digitales, a été présenté le 28 octobre 2015. Ce projet de loi modifie la Loi sur le système correctionnel du Québec (RLRQ, chapitre S-40.1) afin de permettre aux Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique de vérifier l'identité des personnes incarcérées au moyen d'un procédé permettant la prise de leurs empreintes digitales, et ce, sans leur consentement. Le projet de loi précise, par ailleurs, que les Services correctionnels ne pourront communiquer ces empreintes digitales à un corps de police que dans les cas où elles seront nécessaires aux fins d'une poursuite pour une infraction à une loi applicable au Québec. La tenue de consultations particulières a été demandée pour ce projet de loi.

Le projet de loi n° 64, Loi sur l'immatriculation des armes à feu, a quant à lui été présenté à l'Assemblée nationale le 3 décembre 2015. Il prévoit notamment que toute arme à feu sans restriction présente au Québec doit être immatriculée. À cet égard, il détermine les règles relatives à la demande d'immatriculation et prévoit que le ministre de la Sécurité publique procède à l'immatriculation d'une telle arme par l'inscription, dans le fichier qu'il tient à cette fin, des renseignements prévus par règlement du gouvernement. Le projet de loi prévoit que le ministre attribue un numéro unique à l'arme à feu qui n'a jamais été immatriculée et un numéro d'immatriculation pour chacune des armes qu'il immatricule. Le projet de loi crée également l'obligation pour les entreprises d'armes à feu de tenir un tableau de suivi des opérations relatives aux armes à feu dont elles sont propriétaires ou qui se trouvent en leur possession. Des pouvoirs d'inspection sont également prévus à cette fin. Des consultations particulières devant la Commission des institutions se sont tenues en mars 2016 et se poursuivront en avril.

En ce qui a trait aux modifications réglementaires, deux projets de règlement, qui avaient fait l'objet d'une publication à la *Gazette officielle du Québec* pour commentaires le 30 décembre 2014, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont été édictés le 23 septembre 2015 et sont entrés en vigueur le 22 octobre 2015. Il s'agit des règlements suivants :

- Règlement sur les ententes des commissions scolaires relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 6.1);
- Règlement sur les ententes des établissements d'enseignement privés relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence (RLRQ, chapitre E-9.1, r. 2.1).

Ces deux règlements déterminent les éléments essentiels et les modalités particulières que doit respecter l'entente qu'une commission scolaire ou un établissement d'enseignement privé ainsi que l'autorité de qui relève un corps de police desservant son territoire doivent conclure en vertu de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) ou de la Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chapitre E-9.1).

Enfin, le projet de règlement sur le déroulement des enquêtes du Bureau des enquêtes indépendantes a été publié à la *Gazette officielle du Québec* pour commentaires le 15 juillet 2015. Ce projet de règlement découle notamment de l'article 289.4 de la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1) introduit par la Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes (L.Q. 2013, chapitre 6), qui prévoit que le gouvernement peut établir des règles concernant le déroulement des enquêtes indépendantes dont est chargé le Bureau des enquêtes indépendantes lorsqu'une personne, autre qu'un policier en devoir,

décède, subit une blessure grave ou est blessée par une arme à feu utilisée par un policier lors d'une intervention policière ou lors d'une détention par un corps de police. Ce projet de règlement précise entre autres les obligations auxquelles sont tenus les policiers impliqués dans un événement nécessitant la tenue d'une enquête indépendante, les policiers qui ont été témoins d'un tel événement ainsi que le directeur du corps de police impliqué, le directeur du Bureau ainsi que ses enquêteurs. Il prévoit également ce que constitue une blessure grave, les modalités applicables à la fourniture des services de soutien requis par le Bureau et les règles relatives aux communications du directeur du Bureau avec le public et les membres de la famille d'une personne visée. Au 31 mars 2016, ce projet de règlement n'avait pas encore été édicté.

1.4 Les faits saillants

Démarche d'amélioration de la performance organisationnelle

Le ministère a poursuivi le déploiement de la démarche d'amélioration continue de la performance organisationnelle.

Au 31 mars 2016, le plan d'amélioration comprenait une dizaine de projets portant notamment sur l'amélioration de processus, la mise en place de tableaux de bord, la gestion du rendement, la relève de gestion et la gestion du savoir. Ces projets sont dans la continuité des priorités ciblées par le second diagnostic QUALImètre réalisé au printemps 2014 par le Mouvement québécois de la qualité.

De plus, les mandats suivants ont également été réalisés en 2015-2016 :

- un diagnostic organisationnel au Bureau du coroner;
- un accompagnement auprès de la CQLC dans une démarche d'amélioration de ses processus de travail par l'approche *Lean;*
- le démarrage d'un projet ministériel de révision des services administratifs.

En parallèle, le ministère a reçu les résultats de l'évaluation de l'implantation de la démarche d'amélioration continue de la performance organisationnelle selon l'approche d'évaluation de programme. Une analyse des possibilités de bonification a été entreprise afin d'en assurer la pérennité et de renforcer la culture d'amélioration continue au ministère.

Immatriculation des armes à feu sans restriction

Dans la foulée du dépôt du projet de loi n° 64, le ministère a conclu, en février 2016, une entente de collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) pour le développement d'un fichier d'immatriculation des armes à feu sans restriction (FIAF). Cette entente vise à réaliser le FIAF au plus bas coût possible en privilégiant une utilisation maximale de la prestation électronique de services ainsi que le partage et la réutilisation des actifs gouvernementaux. Le MSP bénéficiera également de l'expertise du MTESS sur le plan des services directs à la population, dont celle du Directeur de l'état civil en matière de tenue de registres publics.

Lutte contre la radicalisation et le terrorisme

Le 10 juin 2015, le gouvernement du Québec a dévoilé le Plan d'action gouvernemental 2015-2018 intitulé « La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble ». Le MSP a activement participé, avec huit autres ministères, aux travaux d'élaboration de ce plan d'action dont plusieurs mesures sont mises en œuvre par le ministère, de concert avec la Sûreté du Québec et l'ENPQ. Une de ces mesures a permis d'établir un partenariat avec le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) et

la Ville de Montréal. Le soutien financier du MSP a ainsi permis de rendre disponibles à l'ensemble de la population québécoise l'expertise et les services offerts par le CPRMV. À ce titre, une ligne téléphonique mise en service par ce dernier est accessible à l'ensemble des citoyens et des institutions du Québec.

Programme de lutte contre les économies souterraines

Les actions concertées destinées à lutter contre les économies souterraines ainsi que les crimes économiques et financiers se sont poursuivies en 2015-2016. Au total, 27,5 millions de dollars ont été versés aux corps de police du Québec pour maintenir leurs efforts visant à contrer l'approvisionnement illégal en alcool, la contrebande des produits du tabac ainsi que la fraude fiscale et le blanchiment d'argent. Les subventions, versées dans le cadre des programmes Actions concertées pour contrer les économies souterraines, ACCES Alcool et tabac, ainsi que du programme Actions concertées contre les crimes économiques et financiers (ACCEF) permettent aux corps de police de consacrer des efforts additionnels pour limiter l'expansion des marchés illégaux et contrer les activités des réseaux de contrevenants qui s'y adonnent.

Pratiques policières

La Loi sur le ministère de la Sécurité publique (RLRQ, chapitre M-19.3) prévoit que l'une des fonctions du ministre consiste à favoriser et à promouvoir la coordination des activités policières. De plus, la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1) indique que le ministre de la Sécurité publique a la responsabilité de déterminer les grandes orientations en matière d'organisation policière et de prévention de la criminalité. À cet effet, il a produit le *Guide de pratiques policières* qu'il met à la disposition des organisations policières. Au cours de l'année 2015, quatre nouvelles pratiques policières ont été approuvées par les autorités. Les pratiques concernant les armes intermédiaires d'impact à projectiles, l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, la maltraitance envers les aînés de même que l'intervention lors d'un incident ferroviaire ont été rédigées afin d'outiller davantage les policiers dans leurs interventions.

Programme de financement Prévention jeunesse

En février 2016, le ministre de la Sécurité publique a annoncé un nouveau programme de financement intitulé « Prévention jeunesse ». Il s'inscrit dans une optique d'optimisation des services offerts aux jeunes qui vivent des situations pouvant compromettre leur sécurité. La prévention et l'intervention auprès des jeunes nécessitent une multitude d'acteurs dont les activités doivent être coordonnées et faire partie d'une démarche cohérente et intégrée. Ainsi, elle doit s'appuyer sur une structure de concertation et de coordination visant à arrimer les actions des nombreux partenaires de secteurs différents autour de la résolution d'un problème d'intérêt commun qui sévit sur un territoire.

Ce programme d'aide financière vise à :

- améliorer les services de prévention, de soutien et de protection offerts aux jeunes dans un milieu donné;
- accroître la capacité d'intervention des milieux sur certains phénomènes qui mettent en danger la sécurité des jeunes;
- faciliter la prise en charge par les acteurs locaux des situations problématiques impliquant les jeunes;
- instaurer, si applicable, des pratiques en matière de prévention de la criminalité qui tiennent compte de la réalité des collectivités autochtones et du Nord.

Établissement de détention de Roberval

En juin 2015 a eu lieu l'inauguration de l'Établissement de détention de Roberval. Ce nouvel établissement est doté de cinq pavillons d'hébergement, d'un secteur administratif, de divers secteurs à vocation spécifique, d'un secteur réservé aux personnes qui purgent une peine discontinue et de cours extérieures grillagées. Avec ses 180 places permanentes, ce nouvel établissement de détention contribue à la gestion

de la population du système carcéral. De plus, ce projet a permis d'injecter plusieurs dizaines de millions de dollars dans l'économie régionale plus de 50 % des contrats ont été confiés à des entreprises du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Enquête sur la récidive/reprise de la clientèle confiée aux Services correctionnels du Québec

Dans le cadre de l'Enquête sur la récidive/reprise de la clientèle confiée aux Services correctionnels du Québec, la DGSC a publié ses six premiers rapports sur le site Internet du MSP : un rapport méthodologique et cinq rapports sur différentes cohortes de 2007-2008, soit les sortants de prison, les libérés conditionnels, les probationnaires, les sursitaires et les personnes condamnées à une peine discontinue.

Il s'agit de la première enquête exhaustive sur la récidive/reprise réalisée par la DGSC. Cette étude représente une contribution importante pour le milieu correctionnel et celui de la recherche sur cette question.

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

Au cours de l'année financière 2015-2016, près de 3,4 millions de dollars ont été accordés en aide financière dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel. Cette somme a permis à 98 % des autorités régionales admissibles au programme, soit 91 autorités régionales sur un total de 93, de bénéficier d'une aide financière pour la formation de leurs pompiers volontaires ou à temps partiel. Depuis l'entrée en vigueur du programme en décembre 2014, le MSP a accordé près de 6,4 millions de dollars en aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel. Plus de 5 700 pompiers ont eu accès à une formation financée par le programme après que leur autorité régionale respective en a fait la demande auprès du MSP.

Aide financière

Un total de 28 millions de dollars ont été versés aux sinistrés en 2015-2016 pour des événements survenus dans l'année ou antérieurement. Plus précisément, plus de 8,68 millions ont été versés aux particuliers, 2,4 millions aux entreprises, 16,45 millions aux municipalités et 470 000 $ aux organismes ayant porté aide et assistance. En 2015-2016, le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents a été mis en œuvre à 22 reprises. De plus, 15 élargissements de territoire ou de prolongations de période ont été notés. En tout, 168 municipalités du Québec ont été désignées en tant que municipalités touchées par un sinistre.

Cadre pour la prévention de sinistres

Pour l'année financière 2015-2016, le Cadre pour la prévention de sinistres a bénéficié d'un budget global de 5,79 millions de dollars, y compris le financement par le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020 – mesure 3.2), et ce, pour les risques d'érosion et de submersion côtières, d'inondation, de glissement de terrain et de tremblement de terre.

À même les crédits du MSP, une somme totale de 3,29 millions de dollars a été investie dans quatorze projets de prévention, soit douze liés à l'appréciation des risques et deux au traitement du risque. La mesure 3.2 du PACC 2013-2020 a quant à elle permis de financer, pour une somme de 2,5 millions de dollars, trois projets sur le traitement des risques avec des municipalités.

Le budget global investi en traitement des risques en 2015-2016 financé par les crédits du MSP et du PACC 2013-2020, soit 3,61 millions de dollars, permettra de protéger des biens et des infrastructures évalués à environ 211 millions de dollars.

Opération d'accueil des réfugiés syriens

Le 10 novembre 2015, le MSP a été mandaté pour mobiliser l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) afin de planifier et de coordonner la participation du gouvernement du Québec à l'arrivée massive de réfugiés syriens. Plusieurs ministères et organismes ont été mobilisés sous la coordination du MSP. Cette mobilisation s'est faite dans le cadre du Plan stratégique fédéral pour l'accueil de 25 000 réfugiés au Canada.

Du 12 décembre 2015 au 29 février 2016, 43 vols nolisés sont arrivés à Montréal. Pour chacun de ces vols, environ 200 intervenants (interprètes, bénévoles de la Croix-Rouge, personnel des gouvernements fédéral et provincial) étaient présents au centre de bienvenue situé à Montréal, dont une quinzaine du gouvernement du Québec. Plus de 5 000 réfugiés ont été accueillis au Québec, y compris ceux qui sont arrivés à bord de vols commerciaux. Dans le cadre de cette opération, 22 conférences ont été dirigées par le MSP.

Les résultats 2015-2016

2.1 Sommaire et comparaison des résultats annuels

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE
1.1.1 Contribuer au développement de l'expertise et de la connaissance nécessaires à la réalisation de notre mission	Nombre et nature des activités de développement des connaissances réalisées annuellement	–
	Nature des statistiques ministérielles disponibles	–
1.1.2 Exercer un rôle-conseil auprès de nos partenaires	Nombre et nature des activités réalisées annuellement	–

PARTIE 2

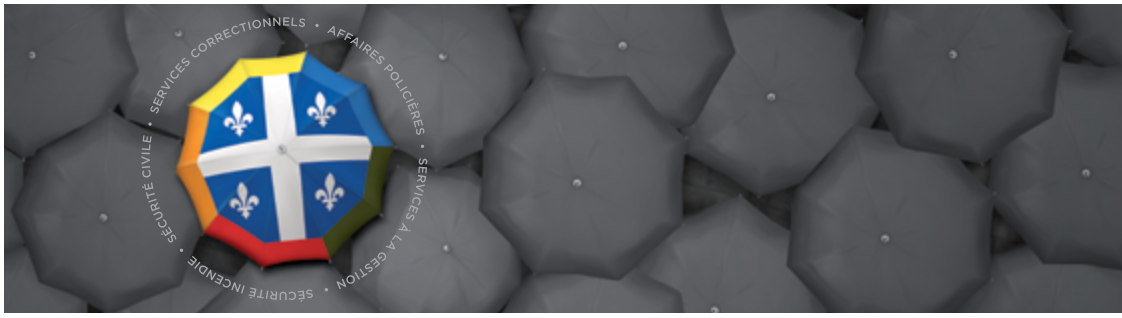

RÉSULTATS 2015-2016	RÉSULTATS 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014	PAGE RAG 2015-2016
13 activités réalisées (dont des séminaires, colloques, forum, sommet, publications, veille, élaboration d'outils et projets d'étude et de recherche)	15 activités réalisées (dont des séminaires, groupes d'échange, jours de formation, publications, élaboration d'outils, plan d'action et projets de recherche)	10 activités réalisées (dont des séminaires, colloques, jours de formation et projets de recherche)	40
• Diffusion de 7 publications • Diffusion de statistiques correctionnelles 2014-2015	• Diffusion de 7 publications • Diffusion de statistiques correctionnelles 2013-2014	• Diffusion de 6 publications • Diffusion de statistiques correctionnelles 2012-2013	41
• Réalisation d'orientations gouvernementales en aménagement du territoire en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) • Production et diffusion d'un numéro du *Bulletin d'information en prévention* (BIP) • Activité de transfert des connaissances portant sur la recherche • Plusieurs informations diffusées aux partenaires en prévention de la criminalité dans l'Info-Prévention Express.	• Production et diffusion d'un numéro du BIP • Présentation dans 5 événements de résultats de recherche sur le phénomène des gangs de rue • Transmission de fiches synthèses présentant les grandes lignes du Cadre pour la prévention des sinistres 2013-2020	• Production et diffusion d'un numéro du BIP • Présentation dans 6 événements des résultats de recherche sur le phénomène des gangs de rue • Création d'un volet prévention dans le site extranet de l'OSCQ	42

2.1 Sommaire et comparaison des résultats annuels (suite)

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE
1.1.3 Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans l'ensemble des communautés autochtones admissibles	Taux de couverture des communautés autochtones admissibles desservies localement	100% d'ici le 31 mars 2016
1.2.1 Intensifier la collaboration entre le ministère et le monde municipal, principalement en matière de sécurité civile et de sécurité incendie	Taux de services de sécurité incendie impliqués dans une démarche de regroupement	10% d'ici le 31 mars 2016
	Pourcentage des municipalités ayant un plan de mesures d'urgence à jour	100% d'ici le 31 mars 2016
	Nombre de schémas de sécurité incendie révisés[1]	60 d'ici le 31 mars 2016
1.2.2 Coordonner les efforts des principaux partenaires en matière de sécurité routière	Nombre d'activités réalisées annuellement (principalement au regard de la problématique de la capacité de conduite affaiblie par l'alcool et la drogue)	4 activités annuellement
1.2.3 Assurer, avec l'appui de nos partenaires et dans le contexte de la hausse de la population carcérale, des services correctionnels efficients et sécuritaires	Date de mise à jour du Cadre de planification des infrastructures carcérales	31 mars 2013
	Réalisation d'un projet pilote sur la surveillance électronique	Implantation à l'automne 2013 et 100 sursitaires participants d'ici le 31 mars 2014
	Nombre de nouvelles places permanentes créées en établissement de détention au 31 mars 2016	–

1. Cet indicateur remplace celui indiqué au Plan stratégique 2012-2016 : « Nombre de schémas de sécurité incendie révisés annuellement ».

RÉSULTATS 2015-2016	RÉSULTATS 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014	PAGE RAG 2015-2016
86,3%	86,3%	86,3%	42
11,8%	9,3%	3,8%	43
56,4%	49,4%	41%	43
19 schémas révisés	5 schémas révisés	5 schémas révisés	44
3 activités réalisées	4 activités réalisées	5 activités réalisées	44
(Cible atteinte en 2014-2015)	Mise à jour du Cadre de planification des infrastructures carcérales approuvée en mai 2014	Mise à jour du Cadre de planification des infrastructures carcérales complétée et transmise pour approbation en mars 2014	44
• Réévaluation des coûts à la suite de nouvelles données afin d'assurer la rentabilité du projet • Signature d'une entente collaborative de recherche et de développement avec le Centre de recherche industriel du Québec (CRIQ) pour la réalisation de trois composantes du système d'authentification biométrique et de localisation.	• Réalisation technique des dossiers fonctionnels pour le système de gestion de la surveillance à domicile des personnes contrevenantes • Préparation et publication de la deuxième et dernière phase de l'appel d'offres public	• Réalisation d'un devis technique • Réalisation de certains documents techniques pour le système de gestion de la surveillance à domicile des personnes contrevenantes • Sensibilisation de la magistrature au projet pilote • Préparation et publication d'un appel d'offres public	45
258 nouvelles places permanentes créées	282 nouvelles places permanentes créées	S. O.	45

2.1 Sommaire et comparaison des résultats annuels (suite)

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE
1.3.1 Mieux faire connaître à la population l'offre de services et les interventions du ministère	Résultats des sondages auprès du public pour évaluer sa connaissance du ministère et sa satisfaction à l'égard des services	–
	Nombre et nature des activités de communication réalisées annuellement	–
	Nombre annuel de consultations du site Internet et des médias sociaux	–
2.1.1 Assurer une prestation de services adaptée aux réalités des personnes vulnérables	Pourcentage des équipes d'intervention formées à utiliser la nouvelle grille d'estimation de dangerosité du passage à l'acte suicidaire	100% d'ici le 31 mars 2016
	Nombre et nature des activités réalisées afin de soutenir les intervenants de sécurité publique en ce qui concerne : • l'itinérance • les problèmes de santé mentale • la sécurité des aînés • les risques d'homicides conjugaux	–

RÉSULTATS 2015-2016	RÉSULTATS 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014	PAGE RAG 2015-2016
7 sondages réalisés	5 sondages réalisés	3 sondages réalisés et 1 sondage en préparation	45
2 campagnes de sensibilisation réalisées auprès des citoyens	2 campagnes de sensibilisation réalisées auprès des citoyens	2 campagnes de sensibilisation réalisées auprès des citoyens	46
• Animation de la page Facebook ministérielle et du fil Twitter • Achalandage de la chaîne YouTube : 16 880 visites • Achalandage en hausse sur le site Internet : 731 568 visites	• Animation de la page Facebook ministérielle et du fil Twitter • Achalandage de la chaîne YouTube : 15 580 visites • Achalandage en hausse sur le site Internet : 704 282 visites	• Animation de la page Facebook lors de la journée de La Grande Évacuation • Achalandage de la chaîne YouTube : 22 278 visites • Achalandage en hausse sur le site Internet : 667 182 visites	47
(Cible atteinte en 2014-2015)	100% des équipes	94% des équipes	–
• Itinérance : participation à la réalisation et publication d'une vidéo, rédaction d'un inventaire de pratiques et formation • Problème de santé mentale : rencontres de comité et de sous-comité, communiqués, mise à jour de la pratique policière en matière de santé mentale, capsule d'information et formation • Sécurité des aînés : rédaction d'une pratique policière sur la maltraitance des personnes aînées • Risques d'homicides conjugaux : activités de veille et rencontre de comité	• Itinérance : participation à l'élaboration d'un plan d'action interministériel, de politiques et de formation • Problème de santé mentale : rencontres de comité et de sous-comité, communiqués, capsule d'information et formation • Sécurité des aînés : travaux de comité • Risques d'homicides conjugaux : veille mise en place	• Itinérance : participation à l'élaboration de politiques, publication d'un guide et formation • Problème de santé mentale : rencontres de comité, communiqués, capsule d'information, mise sur pied d'un sous-comité de travail et formation • Sécurité des aînés : constitution d'un comité • Risques d'homicides conjugaux : pratique policière révisée	48

2.1 Sommaire et comparaison des résultats annuels (suite)

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE
2.1.2 Développer une culture de prévention chez les jeunes	Production et mise en ligne du site jeunesse en sécurité civile et en sécurité incendie pour tous les cycles du primaire	Mise en ligne le 31 mars 2016
	Pourcentage de réalisation des mesures prévues au volet prévention et désaffiliation du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014	100% des mesures relevant du MSP d'ici le 31 mars 2014
2.1.3 Poursuivre l'intégration des principes de police communautaire à la gestion des enjeux de sécurité publique	Nombre d'outils diffusés annuellement aux services policiers	3 outils annuellement
2.1.4 Favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes	Nombre et nature des activités réalisées annuellement	–
	Pourcentage d'implantation des mesures du Plan d'action gouvernemental sur la réinsertion sociale relevant du ministère	100% d'ici le 31 mars 2013
2.2.1 Lutter contre la criminalité organisée et les économies souterraines	Nombre et nature des activités réalisées annuellement	–
2.2.2 Élaborer une stratégie de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents dans le cyberespace	Nombre et nature des activités réalisées annuellement	–
2.2.3 Améliorer les capacités de surveillance, de prévision, de suivi et d'alerte pour certains phénomènes naturels	Date de mise en œuvre d'un système d'alertes au public	31 mars 2013
	Taux de couverture par le système Vigilance pour l'aléa inondation	100% du territoire d'ici le 31 mars 2016
2.2.4 Développer des mesures de contrôle des armes à feu	Nombre et nature des mesures développées	–

RÉSULTATS 2015-2016	RÉSULTATS 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014	PAGE RAG 2015-2016
• 3e cycle du primaire (section « Jeunes » révisée : mise en ligne prévue en 2016-2017)	• 2e cycle du primaire (section « Enseignants et parents » : mise en ligne en novembre 2014)	• 1er cycle du primaire (section « Enseignants et parents » : mise en ligne en novembre 2013) • 3e cycle du primaire : recherche et rédaction du contenu	49
(Cible atteinte en 2014-2015)	• 100 % des mesures réalisées : 8 mesures financées • Participation à la Table provinciale de concertation sur la violence des jeunes et le milieu scolaire	• 7 mesures financées • Participation à la Table provinciale de concertation sur la violence des jeunes et le milieu scolaire	–
3 outils diffusés	4 outils diffusés	5 outils diffusés	50
• Réalisation de l'inventaire • Tenue de 4 rencontres interministérielles	• Réalisation de l'inventaire • Tenue de 8 rencontres interministérielles	• Réalisation de l'inventaire • Tenue de 9 rencontres interministérielles	50
(Cible atteinte en 2014-2015)	93 % des actions réalisées	93 % des actions réalisées ou en voie de l'être	–
• Poursuite des activités	• Poursuite des activités • Mise en place de 2 nouvelles équipes d'enquête	• Poursuite des activités	50
S. O.	S. O.	Stratégie en cours d'élaboration	51
78 % des actions du plan de travail ont été réalisées	En cours	En cours	51
98 %	86 %	53 %	52
Poursuite des travaux d'élaboration d'un projet de loi et d'un règlement d'application	Poursuite des travaux d'élaboration d'un projet de loi et d'un règlement d'application	Projet de loi n° 20 : Loi sur l'enregistrement des armes à feu présenté à l'Assemblée nationale le 19 février 2013 est mort au feuilleton	52

2.1 Sommaire et comparaison des résultats annuels (suite)

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE
2.3.1 S'assurer du respect des pratiques professionnelles reconnues	Nombre d'inspections : organisations policières	28 d'ici le 31 mars 2015
	Nombre de contrôles effectués : palais de justice et édifices avec constables spéciaux	6 en 2015-2016
	Nombre de contrôles effectués : milieu correctionnel	40 contrôles en milieu fermé et en milieu ouvert d'ici le 31 mars 2015
	Nombre d'inspections : centres d'appels 9-1-1 et autres centres secondaires d'appels d'urgence	100% d'ici le 31 décembre 2013
	Pourcentage du personnel des services correctionnels sensibilisé à la philosophie et à l'énoncé de principes en matière de sécurité ainsi qu'à la philosophie d'intervention en matière de réinsertion sociale	100% annuellement
2.3.2 Réviser les mécanismes d'enquêtes indépendantes	Date de mise en place du nouveau modèle	Premier trimestre de 2013-2014
3.1.1 Moderniser ou optimiser les pratiques de gestion	Indice global de performance organisationnelle	–
	État d'avancement des projets informatiques en matière d'aide financière aux sinistrés	Livraison 31 mars 2013
	État d'avancement des projets informatiques en matière d'information correctionnelle	Livraison 31 mars 2015

1. À partir de 2014-2015, le terme « inspecté » n'est plus utilisé dans les documents ministériels, il est remplacé par le terme « audité » qui a une portée plus englobante dans le cadre du processus de certification.

RÉSULTATS 2015-2016	RÉSULTATS 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014	PAGE RAG 2015-2016
35 inspections	26 inspections	15 inspections	54
8 palais de justice avec constables spéciaux	S. O.	S. O.	54
33 évaluations de conformité réalisées (17 en milieu fermé et 16 en milieu ouvert)	27 évaluations de conformité réalisées (15 en milieu fermé et 12 en milieu ouvert)	21 évaluations de conformité réalisées (15 en milieu fermé et 6 en milieu ouvert)	54
• 100 % des CU 9-1-1 visités • 83 % des CU 9-1-1 audités • 79 % des CU 9-1-1 certifiés • 55 % des CU 9-1-1 possèdent un premier certificat de conformité • 24 % des CU 9-1-1 possèdent un deuxième certificat de conformité	• 100 % des CU 9-1-1 visités • 83 % des CU 9-1-1 audités[1] • 72 % des CU 9-1-1 certifiés • 62 % des CU 9-1-1 possèdent un premier certificat de conformité • 10 % des CU 9-1-1 possèdent un deuxième certificat de conformité	• 100 % des CU 9-1-1 visités • 83 % des CU 9-1-1 audités • 45 % des CU 9-1-1 certifiés	55
100 %	100 %	100 %	55
La mise sur pied du BEI s'est poursuivie.	• Entrée en vigueur du Règlement sur la procédure de sélection et sur la formation des enquêteurs du Bureau des enquêtes indépendantes le 17 juillet 2014 • Nomination de la directrice le 17 décembre 2014 • Poursuite de la mise sur pied du BEI	Projet de loi n° 12 : Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes adopté par l'Assemblée nationale le 9 mai 2013 et sanctionné le 15 mai 2013	56
10 projets d'amélioration en cours et 7 terminés.	21 projets d'amélioration en cours et 7 terminés	26 projets d'amélioration en cours et 2 terminés	57
(Cible atteinte en 2012-2013)	*(Cible atteinte en 2012-2013)*	*(Cible atteinte en 2012-2013)*	–
En cours	En cours	En cours	57

2.1 Sommaire et comparaison des résultats annuels (suite)

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE
3.1.2 Assurer une relève de gestion	Implantation d'un programme de relève de gestion dans tous les secteurs	D'ici le 31 mars 2016
	Proportion des postes d'encadrement pourvus en promotion par affectation[1]	Mesurer une augmentation de la proportion des postes d'encadrement pourvus en promotion par affectation
3.2.1 Favoriser le déploiement de pratiques assurant un bon climat organisationnel et la reconnaissance au travail	Indice global de satisfaction du personnel quant au climat organisationnel	Hausse de 2% d'ici 2016
	Indice global de satisfaction du personnel relatif à la reconnaissance au travail	Hausse de 3% d'ici 2016

1. Ce nouvel indicateur remplace celui employé précédemment : « Pourcentage des postes où le nombre de gestionnaires déclarés aptes ou retenus à la suite d'un appel de candidatures est d'au moins trois ».

RÉSULTATS 2015-2016	RÉSULTATS 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014	PAGE RAG 2015-2016
Approbation d'un programme ministériel de relève de gestion	Dépôt d'un programme ministériel de relève de gestion	Déploiement en cours d'un programme de relève de gestion au sein d'une direction générale et déploiement en cours dans une deuxième	58
Diminution de 1 %	S. O. (Indicateur en révision)	S. O. (Indicateur en révision)	58
(Cible atteinte en 2013-2014)	*(Cible atteinte en 2013-2014)*	• Hausse de 2 % comparativement à 2011 • 70 activités réalisées pour améliorer le climat de travail et la reconnaissance	–
(Cible atteinte en 2013-2014)	*(Cible atteinte en 2013-2014)*	• Hausse de 3 % comparativement à 2011 4 activités réalisées pour soutenir la reconnaissance au travail	–

2.2 Le suivi du Plan stratégique 2012-2016[1]

ENJEU 1 : LEADERSHIP ET COHÉRENCE DES INTERVENTIONS

Orientation 1 : Assurer des interventions concertées répondant aux besoins des citoyens

Axe d'intervention 1.1 : Soutien et expertise

Objectif 1.1.1 : Contribuer au développement de l'expertise et de la connaissance nécessaires à la réalisation de notre mission

Indicateur	Nombre et nature des activités de développement des connaissances réalisées annuellement
Cible 2015-2016[2]	6 activités, 3 recherches, 3 outils
Résultats 2015-2016	Organisation d'un séminaire, participation à un colloque, à un forum et à un sommet au regard de l'organisation policière. Réalisation du Cadre normatif accompagnant les cartes gouvernementales portant sur l'aléa érosion pour l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine. Conception d'un questionnaire d'autoévaluation de la préparation générale des municipalités aux sinistres. Veille sur les tendances, les initiatives ainsi que sur les meilleures pratiques exercées en matière de sécurité civile à l'échelle internationale. Réalisation d'un projet pilote durant l'année 2015-2016 afin de tester le nouvel outil d'évaluation du risque et de l'analyse clinique des personnes contrevenantes (ORAC-PCQ). Publication de six documents, dans le cadre du projet d'enquête sur la récidive/reprise de la clientèle confiée aux Services correctionnels du Québec. Publication d'un article dans la revue *Ressources et vous* de la Société de criminologie du Québec. Présentations d'études lors du Congrès de criminologie du Québec en octobre 2015. Réalisation de plusieurs recherches. En 2015-2016, ce sont 22 projets de recherche avec des partenaires extérieurs qui sont en cours de réalisation. Création d'une page Internet consacrée aux études réalisées par nos partenaires et chercheurs universitaires ayant un lien de pertinence avec les Services correctionnels.

1. Les actions envisagées en 2015-2016 dont le résultat est applicable en partie ou en totalité au PAGD sont accompagnées de la mention « Résultat applicable au PAGD 2015-2016 ».
2. La cible annuelle est le résultat d'une consolidation des cibles annuelles des secteurs.

Commentaires	Le cadre normatif et la cartographie afférente de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine ont été transmis officiellement aux responsables municipaux et aux partenaires gouvernementaux. La version 1.0 du questionnaire d'autoévaluation de la préparation générale des municipalités aux sinistres est achevée. La diffusion d'un article dans le bulletin de l'OSCQ d'avril 2015 a permis le partage des connaissances acquises grâce à la veille sur les meilleures pratiques exercées en matière de sécurité civile. Une analyse préliminaire et un rapport psychométrique relatifs au projet pilote concernant l'outil ORAC-PCQ sont en cours de réalisation. L'article publié dans la revue Ressources et vous s'intitule : Lalande, P. (2015) « À propos de punir ou de réinsérer : serions-nous la preuve vivante que nous avions raison ? » Ressources et vous, Automne 2015. Numéro spécial dans le cadre du Congrès de la Société de criminologie du Québec.

Indicateur	Nature des statistiques ministérielles disponibles
Cible 2015-2016	Publications avant mars 2016
Résultats 2015-2016	Diffusion de 7 publications
Commentaires	*Criminalité au Québec : Principales tendances 2014.* *Les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal au Québec : Faits saillants 2014*[1]. *Les homicides familiaux en 2014 : Faits saillants*[1]. *Statistique 2014 sur les infractions sexuelles au Québec*[2]. *La sécurité incendie au Québec : Rapport d'activité et statistiques sur les incendies déclarés en 2013.* *Les coûts des services municipaux en sécurité incendie pour les municipalités locales québécoises, 2012 (outil avec moteur de recherche).* *Diffusion de statistiques correctionnelles 2014-2015 sur le site Internet du MSP.*

1. Ces statistiques seront diffusées au début d'avril 2016.
2. Ces statistiques devraient être accessibles au début du prochain exercice.

Objectif 1.1.2 : Exercer un rôle-conseil auprès de nos partenaires

Indicateur	Nombre et nature des activités réalisées annuellement
Cible 2015-2016[1]	4 activités
Résultats 2015-2016[2]	4 activités : Réalisation du document sur les orientations gouvernementales en aménagement du territoire relatives aux glissements de terrain en collaboration avec le MAMOT. Production et diffusion d'un numéro du BIP portant sur le travail de proximité en prévention de la criminalité. Tenue d'une activité de transfert des connaissances portant sur la recherche intitulée *Le phénomène des gangs de rue* de MM. Louis-Georges Cournoyer, Jean-Pierre Guay et Carlo Morselli le 19 janvier 2016. Diffusion de plusieurs informations à nos partenaires en prévention de la criminalité dans *l'Info-Prévention Express*.
Commentaires	Le quatrième numéro du BIP paru en mai 2015 propose une série d'articles portant sur le travail de proximité. Le document sur les orientations gouvernementales en aménagement du territoire relatives aux glissements de terrain est en processus d'approbation. Ce document, élaboré en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), permettra au milieu municipal d'assurer un meilleur contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et ainsi d'y améliorer la sécurité publique.

OVT

Objectif 1.1.3 : Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans l'ensemble des communautés autochtones admissibles

Indicateur	Taux de couverture des communautés autochtones admissibles desservies localement
Cible 2012-2016	100% d'ici le 31 mars 2016
Résultat cumulatif[3]	86,3%
Commentaires	La Sûreté du Québec assure la desserte policière dans les sept communautés où aucune entente n'a pu être conclue. En 2015-2016, cinq ententes sur la prestation des services policiers dans les communautés autochtones ont été signées, soit trois d'une durée de trois ans et deux d'une durée d'un an.

1. La cible annuelle est le résultat d'une consolidation des cibles annuelles des secteurs.
2. Résultat applicable au PAGD 2015-2016 : « Favoriser le développement des connaissances pour la prévention, la préparation et l'information des citoyens face à différents risques ».
3. Résultat applicable au PAGD 2015-2016 : « Effectuer le suivi de la prestation des services policiers dans les communautés autochtones, en conformité avec les ententes ».

Axe d'intervention 1.2 : Partenariats

Objectif 1.2.1 : Intensifier la collaboration entre le ministère et le monde municipal, principalement en matière de sécurité civile et de sécurité incendie

Indicateur	Taux de services de sécurité incendie impliqués dans une démarche de regroupement
Cible 2012-2016	10% d'ici le 31 mars 2016
Résultat cumulatif	11,8%
Commentaires	Le rapport d'enquête du coroner Me Cyrille Delâge sur l'incendie de la Résidence du Havre à L'Isle-Verte comportait une recommandation sur le regroupement des services de sécurité incendie. En réponse au rapport Delâge, un plan d'action ministériel pour la mise en œuvre des recommandations, dont le contenu a fait l'objet d'analyses et de consultations auprès de services de sécurité incendie (SSI) et d'associations municipales au cours de l'été 2015, a été produit. Ce plan, auquel a été associé le MAMOT, propose des actions pour encourager les regroupements à géométrie variable des SSI dans le but de mieux répondre aux situations et aux particularités locales et régionales. Précisons que certains SSI préfèrent regrouper certaines activités avec d'autres SSI au lieu de fusionner en un seul SSI. Ce type de mise en commun contribue également à l'optimisation des ressources.

Indicateur	Pourcentage des municipalités ayant un plan de mesures d'urgence à jour
Cible 2012-2016	100% d'ici le 31 mars 2016
Résultat cumulatif	56,4%
Commentaire	Au cours des années, nous constatons que de nombreuses municipalités ne priorisent pas cette activité et retardent la mise en place de leur plan.

Résultat visé par le PAGD 2015-2016 : Poursuivre la mise en œuvre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

Indicateur	Pourcentage des autorités régionales (AR) admissibles au programme ayant bénéficié d'une aide financière pour la formation de leurs pompiers volontaires ou à temps partiel
Cible	90%
Résultat 2015-2016	98%
Commentaire	Sur un total de 93 AR admissibles, 91 ont bénéficié d'une aide financière pour la formation de leurs pompiers volontaires ou à temps partiel dans le cadre de la deuxième année de mise en œuvre du programme.

Indicateur	Nombre de schémas de sécurité incendie révisés[1]
Cible 2012-2016	60 d'ici le 31 mars 2016
Résultat cumulatif	19 schémas de sécurité incendie révisés
Commentaires	Au 31 mars 2016, 60 autorités régionales sont assujetties à la révision de leur schéma de couverture de risque. De ce nombre, 19 ont obtenu l'attestation de conformité délivrée par le MSP. Le MSP soutient et accompagne les 41 autorités régionales engagées dans leur processus de révision. Néanmoins, il est tributaire du rythme de travail que se donnent ces autorités, avec les municipalités qui en font partie, pour la révision de leur schéma de couverture de risques.

Objectif 1.2.2 : Coordonner les efforts des principaux partenaires en matière de sécurité routière

Indicateur	Nombre d'activités réalisées annuellement (principalement au regard de la problématique de la capacité de conduite affaiblie par l'alcool et la drogue)
Cible 2012-2016	4 activités réalisées annuellement
Résultat 2015-2016	Deux rencontres se sont tenues et ont permis d'établir un programme d'entretien à long terme des appareils d'analyse d'alcool. Un communiqué aux directeurs de police a été transmis le 17 décembre 2015 afin d'annoncer officiellement cette nouvelle procédure.

Objectif 1.2.3 : Assurer, avec l'appui de nos partenaires et dans le contexte de la hausse de la population carcérale, des services correctionnels efficients et sécuritaires

Indicateur	Date de mise à jour du cadre de planification des infrastructures carcérales
Cible 2012-2016	31 mars 2013
Résultat cumulatif	Mise à jour du Cadre de planification des infrastructures carcérales approuvée en mai 2014
Commentaire	Le Cadre approuvé contient la définition des besoins des établissements de détention en matière de construction et de rénovation afin de constituer un nouvel inventaire des besoins touchant l'aménagement, la rénovation et la mise à niveau des infrastructures.

1. Cet indicateur remplace celui indiqué au Plan stratégique 2012-2016 : « Nombre de schémas de sécurité incendie révisés annuellement ».

Indicateur	Réalisation d'un projet pilote sur la surveillance électronique
Cible 2012-2016	Implantation à l'automne 2013 et 100 sursitaires participants au 31 mars 2014
Résultat cumulatif	Réévaluation des coûts à la suite de nouvelles données afin d'assurer la rentabilité du projet et signature d'une entente collaborative de recherche et de développement avec le Centre de recherche industriel du Québec (CRIQ) pour la réalisation de trois composantes du système d'authentification biométrique et de localisation.
Commentaire	Les analyses et les démarches réalisées à la suite de la réévaluation des coûts ont retardé la signature de l'entente avec le CRIQ. L'implantation du projet pilote est reportée au printemps 2017.

Indicateur	Nombre de nouvelles places permanentes créées en établissement de détention au 31 mars 2016
Résultats 2015-2016[1]	180 places permanentes créées par la livraison de l'Établissement de détention de Roberval 78 nouvelles places permanentes créées dans le cadre de l'avancement des travaux de l'Établissement de détention Leclerc de Laval
Commentaires	L'Établissement de détention de Roberval a été inauguré en juin 2015 et les premières personnes incarcérées ont intégré l'établissement en décembre 2015. Pour l'Établissement de détention Leclerc de Laval, la capacité carcérale est passée de 282 à 360 places le 17 février 2016.

Axe d'intervention 1.3 : Information à la population

Objectif 1.3.1 : Mieux faire connaître à la population l'offre de services et les interventions du ministère

Indicateur	Résultats des sondages auprès du public pour évaluer sa connaissance du ministère et sa satisfaction à l'égard des services
Résultat 2015-2016	7 sondages réalisés
Commentaires	Évaluation d'une activité de formation en sécurité civile agréée par le MSP. Questionnaire d'appréciation du site jeunesse. Sondage sur la Semaine de la sécurité civile 2015. Sondage d'appréciation du 7e Colloque des directeurs de police autochtone du Québec 2015. Sondage d'appréciation des exposants au Salon des partenaires du Colloque des directeurs de police autochtone du Québec 2015. Sondage sur l'utilisation des outils pédagogiques en sécurité civile et incendie remis à des enseignants lors du 27e Congrès de l'Association québécoise des enseignantes et des enseignants du primaire qui s'est tenu en décembre 2014. Sondage d'appréciation du Colloque sur la sécurité civile et incendie 2016.

1. Résultat applicable au PAGD 2015-2016 : « Poursuivre les projets de construction et de rénovation des infrastructures carcérales ainsi que la mise en opération de l'Établissement Leclerc de Laval et du nouvel établissement de détention de Roberval ».

Indicateur	Nombre et nature des activités de communication réalisées annuellement
Cible 2015-2016[1]	1 activité répondant aux priorités ministérielles par secteur
Résultat 2015-2016[2]	2 campagnes de sensibilisation réalisées auprès des citoyens
Commentaires	**La campagne de sensibilisation sur la sécurité civile** La 8e édition québécoise de la Semaine de la sécurité civile s'est déroulée du 3 au 9 mai 2015, pour une troisième année consécutive, sur le thème « La nature ne pardonne pas ! Ne soyez pas à sa merci ! ». L'objectif de cette campagne était d'amener les citoyens à prendre conscience des risques présents dans leur environnement et des mesures à mettre en place pour s'en protéger. Pour ce faire, les relations publiques (lancement de l'outil Québec En Alerte, communiqué de presse), le placement médias (publicité dans les grands quotidiens et La Presse+), Internet, les médias sociaux (capsules Facebook et messages Twitter) et le réseau de relayeurs d'information (infolettres et articles clés en main pour les municipalités) ont été mis de l'avant. **La campagne de sensibilisation sur la prévention des incendies** La 25e Semaine de la prévention des incendies s'est déroulée du 4 au 10 octobre 2015 sur le thème « Sitôt averti, sitôt sorti ! ». Il s'agissait de la troisième et dernière année pour ce thème. L'objectif de cette campagne était de sensibiliser la population à l'importance de développer de bons comportements en vue de prévenir les incendies et d'être en mesure de réagir adéquatement advenant un tel sinistre. Il s'agissait en quelque sorte d'une année « bilan » où les clientèles ciblées des trois années précédentes étaient visées : enfants (garderies), jeunes (écoles), familles (La Grande Évacuation), aînés (résidences pour personnes âgées). L'accent a donc été mis sur l'importance d'avoir des avertisseurs de fumée fonctionnels, de préparer un plan d'évacuation et de l'exercer en famille. Les relations de presse (activité portes ouvertes à la caserne de Pont-Rouge, communiqué de presse), Internet, les médias sociaux (capsules Facebook et messages Twitter), le matériel promotionnel (impression et distribution d'outils de sensibilisation) et le réseau de relayeurs (infolettres, suggestions d'activités pour les services de sécurité incendie et les municipalités) ont été utilisés.

1. La cible annuelle est le résultat d'une consolidation des cibles annuelles des secteurs.
2. Résultat applicable au PAGD 2015-2016 : « Favoriser le développement des connaissances pour la prévention, la préparation et l'information des citoyens face à différents risques ».

Indicateur	Nombre annuel de consultations du site Internet et des médias sociaux
Résultats 2015-2016	**Achalandage des sites Internet :** Le site Internet du ministère a été visité 731 568 fois et un total de 2 055 980 pages ont été consultées. Comparé à l'année 2014-2015, le nombre de visites a augmenté de 4% alors que le nombre de pages vues a diminué de 4%. Quant au site jeunesse sur la sécurité civile et incendie, il a reçu 37 063 visites et 181 862 pages ont été consultées. Il s'agit d'une augmentation de 23% pour le nombre de visites et d'une diminution de 18% pour le nombre de pages consultées. Le portail gouvernemental Choisis ton gang a quant à lui reçu 12 192 visites et 27 483 pages ont été consultées. Il s'agit d'une augmentation du nombre de visites de 2% et d'une diminution de 1% du nombre de pages vues. **Animation de la page Facebook ministérielle et du fil Twitter :** Du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, le nombre de mentions «J'aime» de la page Facebook est passé de 2 734 à 3 939. Seulement entre le 17 septembre et le 16 octobre, période où une campagne publicitaire a été réalisée dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies, 440 réactions positives ont été comptabilisées. Le MSP continue d'alimenter régulièrement sa page Facebook de façon proactive et dynamique en publiant de l'information sur les événements du ministère, tels que les semaines thématiques, et des messages d'intérêt public, en plus de partager des informations de plusieurs partenaires. Le MSP publie également sur son fil Twitter les communiqués de presse du ministère, de l'information d'intérêt public et les micromessages (tweets) de plusieurs partenaires. Le nombre d'abonnés est passé de 4 375 à 5 957 entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016. **Achalandage de la chaîne YouTube :** Du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, les vidéos en ligne sur la chaîne YouTube ont été vues 16 880 fois, une augmentation de 8% par rapport à l'année précédente. La vidéo la plus regardée est *Un siècle sous surveillance : le centenaire de la prison de Bordeaux*, avec un total de 11 624 visionnements.

Orientation 2 : Favoriser la prévention et l'utilisation de pratiques adéquates et adaptées aux risques émergents

Axe d'intervention 2.1 : Approche préventive

Objectif 2.1.1 : Assurer une prestation de services adaptée aux réalités des personnes vulnérables

Indicateur	Nombre et nature des activités réalisées afin de soutenir les intervenants de sécurité publique en ce qui concerne l'itinérance, les problèmes de santé mentale, la sécurité des aînés et les risques d'homicides conjugaux
Cible 2015-2016[1]	**Itinérance :** Rédaction et diffusion d'un inventaire et formation de 100% des cohortes 2015-2016 **Problèmes de santé mentale :** Réalisation de deux rencontres du comité, invitation d'un conférencier, diffusion de cinq communications, révision de la pratique policière et formation de 100% des cohortes d'agents de services correctionnels 2015-2016 **Sécurité des aînés :** Diffusion d'un outil **Risques d'homicides conjugaux :** Tenue d'une rencontre
Résultats 2015-2016	**Itinérance :** En partenariat avec l'Association des intervenants en dépendance du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère a participé à la réalisation et à la publication de la vidéo *Vers une meilleure cohérence des interventions en matière de santé et de sécurité publiques auprès des personnes utilisatrices de drogues par injection*. Le ministère a terminé la rédaction d'un inventaire de pratiques prometteuses en matière de prévention de la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance. L'inventaire est présentement en processus d'approbation et sera rendu public au cours de l'année 2016-2017. Le ministère poursuit également ses travaux visant la production d'une vidéo de sensibilisation aux risques d'infection aux ITSS (infections transmises sexuellement et par le sang) à l'intention des policiers. Lors de leur formation à l'ENPQ, et ce depuis 2010, les nouveaux agents des services correctionnels reçoivent une formation sur les réalités des personnes en situation d'itinérance. En 2015-2016, vingt personnes ont été formées. **Problèmes de santé mentale :** Le Comité provincial sur les interventions policières auprès des personnes présentant un problème de santé mentale a tenu deux rencontres. Deux conférences ont été présentées lors de ces rencontres, notamment sur les crises suicidaires et les troubles de la personnalité. Sept communications ont été envoyées aux corps de police afin de les informer de la tenue de colloques et de formations. Ils ont aussi reçu des documents liés à la problématique de la santé mentale. Les travaux relatifs à la mise à jour de la pratique policière en matière de santé mentale, entamés en 2014-2015, sont terminés. La pratique sera présentée pour approbation en 2016-2017.

1. La cible annuelle est le résultat d'une consolidation des cibles annuelles des secteurs.

Résultats 2015-2016 (suite)	Depuis novembre 2010, le ministère met à la disposition des agents des services correctionnels une capsule d'information sur l'intervention en santé mentale de deux heures trente. De plus, le ministère donne une formation en santé mentale (personnes vulnérables) lors de la formation initiale des nouveaux agents des services correctionnels. En 2015-2016, 20 personnes ont été formées. Sécurité des aînés[1] : Le ministère a rédigé une pratique policière portant spécifiquement sur la maltraitance envers les personnes aînées. Cette pratique a été approuvée et intégrée au *Guide de pratiques policières*. Le ministère a également organisé, le 31 mars 2016, un séminaire de formation à l'intention des policiers sur l'intervention policière auprès des personnes aînées en collaboration avec l'ENPQ. Les conférences présentées lors de l'événement ont notamment porté sur la nouvelle pratique policière du MSP sur la maltraitance envers les personnes aînées, le déploiement d'ententes sociojudiciaires concernant les formes criminelles de maltraitance, l'intimidation envers les personnes aînées et les troubles cognitifs associés au vieillissement. Risques d'homicides conjugaux : Une veille relative aux nouveaux outils d'évaluation du risque d'homicide conjugal est réalisée principalement en consultant les sites Web tels que ceux du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) et du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) afin de connaître les projets de recherche ou les réalisations en matière d'homicides conjugaux. Une évaluation est faite, le cas échéant, quant à la pertinence de les diffuser. Aucun nouvel outil n'a été recensé à ce jour. Une rencontre du Comité d'examen des homicides intrafamiliaux a eu lieu en avril 2015 à laquelle assistaient des représentants de chacun des niveaux de services, de l'ENPQ et de l'Association des directeurs de police du Québec.

Objectif 2.1.2 : Développer une culture de prévention chez les jeunes

Indicateur	Production et mise en ligne du site jeunesse en sécurité civile et en sécurité incendie pour tous les cycles du primaire
Cible 2012-2016	Mise en ligne le 31 mars 2016
Résultat 2015-2016	La section « Jeunes » du 3e cycle du primaire a été révisée et devrait être mise en ligne à la fin du deuxième trimestre de l'année financière 2016-2017.
Commentaire	Le scénarimage et les photos de la section « Jeunes » du 3e cycle ont été livrés au dernier trimestre de l'année financière 2015-2016. Le scénarimage de la section pour les professeurs et les parents des jeunes du 3e cycle devrait être livré au cours de l'année financière 2016-2017.

1. Résultat applicable au PAGD 2015-2016 : « Coordonner la mise en place des recommandations visant à accroître la sécurité dans les résidences pour personnes âgées ».

Objectif 2.1.3 : Poursuivre l'intégration des principes de police communautaire à la gestion des enjeux de sécurité publique

Indicateur	Nombre d'outils diffusés annuellement aux services policiers
Cible 2012-2016	3 outils
Résultat 2015-2016	3 outils diffusés
Commentaire	Le ministère a diffusé les trois outils suivants : • Le *Guide de pratique en duo intersectoriel policier/intervenant du réseau public ou communautaire du secteur de la santé et des services sociaux*, rédigé par la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées. • Un communiqué au sujet de l'entrée en vigueur de la Loi édictant la Charte canadienne des droits des victimes et modifiant certaines lois (C-32). • Un communiqué et un aide-mémoire produits par le Directeur des poursuites criminelles et pénales concernant l'entrée en vigueur de la Loi édictant la Charte canadienne des droits des victimes et modifiant certaines lois.

Objectif 2.1.4 : Favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes

Indicateur	Nombre et nature des activités réalisées annuellement
Cible 2015-2016[1]	Livraison de l'inventaire et tenue de 6 rencontres interministérielles
Résultats 2015-2016[2]	Réalisation annuelle de l'inventaire des programmes, des activités et des services Tenue de 4 rencontres interministérielles
Commentaires	L'inventaire a été acheminé au réseau correctionnel, au Protecteur du citoyen et à la CQLC. Deux rencontres du comité de suivi MTESS-MSP et deux rencontres du comité de suivi ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)-MSP ont eu lieu.

Axe d'intervention 2.2 : Réponses adéquates aux risques

Objectif 2.2.1 : Lutter contre la criminalité organisée et les économies souterraines

Indicateur	Nombre et nature des activités réalisées annuellement
Cible 2015-2016[1]	1 activité
Résultat 2015-2016[3]	Poursuite des initiatives de lutte contre les économies souterraines et la criminalité économique
Commentaire	En tout, 27,5 millions de dollars ont été versés aux corps de police du Québec en 2015-2016 pour lutter contre les économies souterraines et les crimes économiques et financiers.

1. La cible annuelle est le résultat d'une consolidation des cibles annuelles des secteurs.
2. Résultat applicable au PAGD 2015-2016 : « Offrir aux personnes contrevenantes, qu'elles soient en détention ou dans la communauté, des programmes, des activités et des services de soutien à la réinsertion sociale ».
3. Résultat applicable au PAGD 2015-2016 : « Poursuivre les initiatives de lutte contre les économies souterraines et la criminalité économique ».

Résultat visé par le PAGD 2015-2016 : Participer à la prévention de la radicalisation et à la réduction de la menace extrémiste

Indicateur	Nombre d'actions réalisées
Cible	1 action
Résultat 2015-2016	Partenariat établi avec le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV).
Commentaire	Le 22 novembre 2015, une convention de contribution financière a été signée entre le MSP, la Ville de Montréal et le CPRMV, permettant ainsi d'étendre les services offerts par ce dernier à tout le territoire québécois.

Objectif 2.2.2 : Élaborer une stratégie de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents dans le cyberespace

Indicateur	Nombre et nature des activités réalisées annuellement
Cible 2015-2016[1]	Aucune – Les travaux sont suspendus
Résultat 2015-2016	S. O.
Commentaire	Les travaux d'élaboration d'une stratégie contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents dans le cyberespace ont été suspendus afin, notamment, de donner la priorité aux mesures déjà mises en place par la Sûreté du Québec pour combattre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents dans Internet.

OVT

Objectif 2.2.3 : Améliorer les capacités de surveillance, de prévision, de suivi et d'alerte pour certains phénomènes naturels

Indicateur	Date de mise en œuvre d'un système d'alertes au public
Cible 2012-2016	31 mars 2013
Résultat 2015-2016	78 % des actions du plan de travail ont été réalisées
Commentaire	Au cours de l'année 2015-2016, le nombre d'actions du plan de travail a été revu et consolidé à 27 actions. Au 31 mars 2016, 21 d'entre elles ont été réalisées (78 %). Le Système national d'alertes au public étant basé sur un partage des responsabilités entre de multiples acteurs de juridictions différentes, la progression des travaux du MSP sur les actions restantes est tributaire de ses partenaires et des groupes de travail de portée pancanadienne.

1. La cible annuelle est le résultat d'une consolidation des cibles annuelles des secteurs.

Indicateur	Taux de couverture par le système Vigilance pour l'aléa inondation
Cible 2012-2016	100 % du territoire d'ici le 31 mars 2016
Résultat cumulatif[1]	98 %
Commentaires	L'installation des échelles limnimétriques a été réalisée pour 147 emplacements sur une possibilité de 150 prévus à ce jour, soit 98 % du territoire à couvrir. Pour les trois restantes, les conditions sur le terrain ne sont pas encore propices à leur installation. Actuellement, le système Vigilance rend accessible sur le site Internet le suivi des débits et des niveaux de certains cours d'eau au Québec selon des seuils de surveillance et d'inondation représentant diverses amplitudes. Également, Vigilance permet un meilleur partage d'information entre les partenaires municipaux membres de comités de rivières. La consolidation et le partage d'information représentent un moyen d'améliorer la surveillance, la prévision et le suivi des problèmes sur les cours d'eau concernés.

Objectif 2.2.4 : Développer des mesures de contrôle des armes à feu

Indicateur	Nombre et nature des mesures développées
Cible 2015-2016[2]	Préparer un projet de loi d'ici juin 2015
Résultat 2015-2016	Travaux portant sur l'élaboration d'un projet de loi et d'un règlement d'application
Commentaire	Le projet de loi n° 64, Loi sur l'immatriculation des armes à feu, a été présenté à l'Assemblée nationale le 3 décembre 2015. Au 31 mars 2016, le projet de loi suivait son cours.

Résultat visé par le PAGD 2015-2016 : Procéder à l'ajout de dispositifs de sécurité dans certains établissements de détention

Indicateur	Date de réalisation des travaux
Cible	D'ici le 31 mars 2016
Résultat 2015-2016	De nombreuses actions ont été posées dans l'optique d'ajouter des dispositifs de sécurité dans certains établissements de détention. La Direction du renseignement a été créée le 26 octobre 2015. Elle effectue ses activités au sein de la Direction de la sécurité. Plusieurs chantiers ont été réalisés ou sont en cours de réalisation, dont la sécurisation de certaines cours extérieures par l'aménagement de toits grillagés et par l'implantation de la fouille systématique des membres du personnel et des visiteurs au sein des établissements de détention ainsi que par la mise en œuvre de projets pilotes de détection de téléphones cellulaires.
Commentaire	Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de détailler davantage les divers dispositifs mis en place au sein des établissements de détention.

1. Résultat applicable au PAGD 2015-2016 : « Développer des systèmes informatiques en soutien à la mission du Ministère ».
2. Cette cible correspond à la cible annuelle établie par le secteur.

Résultat visé par le PAGD 2015-2016 : Mise en place du personnel nécessaire au fonctionnement des appareils de détection au palais de justice de Montréal

Indicateur	Date de mise en place
Cible	D'ici le 31 mars 2016
Résultat 2015-2016	Au 31 mars 2016, le processus de recrutement du personnel suit son cours. La mise en fonction des arches de détection est prévue pour juin 2016.

Résultat visé par le PAGD 2015-2016 : Poursuivre la mise en œuvre de la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2015 et les travaux de révision entourant la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3)[1]

Indicateur	Dépôt du Plan d'action national (PAN) au Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ) et dépôt d'un document d'orientation aux autorités du MSP sur la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3)
Cible	D'ici le 31 mars 2016
Résultat 2015-2016	Dépôt du PAN au CSCQ Dépôt d'un document d'orientation aux autorités du MSP sur la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3)
Commentaires	L'approbation de tous les membres du CSCQ a été reçue concernant le PAN. Un document d'orientation sur la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3) a été approuvé par les autorités du ministère.

Résultat visé par le PAGD 2015-2016 : Contribuer à assurer un suivi des menaces envers la sécurité de l'État

Indicateur	Nombre et nature des actions
Cible	2 actions
Résultat 2015-2016	2 actions réalisées en matière de veille et de diffusion d'information
Commentaire	Ces actions ont été menées en continu par le Centre de gestion de l'information de sécurité, lequel a accompli les activités requises de veille relative à la sécurité de l'État et de diffusion d'information.

1. ERRATUM – Le libellé a été modifié. Celui se trouvant dans le budget de dépenses 2015-2016 se lisait ainsi : « Poursuivre la mise en œuvre de la Politique québécoise en sécurité civile et les travaux entourant le dépôt de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S 2.3) ».

Axe d'intervention 2.3 : Pratiques éthiques et transparentes

Objectif 2.3.1 : S'assurer du respect des pratiques professionnelles reconnues

Indicateur	Nombre d'inspections : organisations policières
Cible 2012-2016	28 d'ici le 31 mars 2015
Résultat cumulatif[1]	35 inspections réalisées
Commentaire	Les organisations policières inspectées en 2015-2016 sont les suivantes : le Service de police de la Ville de Repentigny, le Service de police de Laval, la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, le Service de police de la Ville de Blainville, le Service de la sûreté municipale de Thetford Mines, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De-Blainville, le Service de police de la Ville de Saint-Eustache, le Service de police de L'Assomption – Saint-Sulpice et le Service de police de la Ville de Montréal.

Indicateur	Nombre de contrôles effectués : palais de justice et édifices avec constables spéciaux
Cible 2012-2016	6 en 2015-2016
Résultat 2015-2016	8 palais de justice avec constables spéciaux
Commentaire	Au cours de 2015-2016, la DVIEI a effectué des contrôles dans huit palais de justice (les palais de justice sont ceux de Québec, de Montréal, de Chicoutimi, de Longueuil, de Saint-Jérôme, de Trois-Rivières, de Gatineau ainsi que de la Chambre de la jeunesse).

Indicateur	Nombre de contrôles effectués : milieu correctionnel
Cible 2012-2016	40 contrôles en milieu fermé et en milieu ouvert d'ici le 31 mars 2015[1]
Résultat cumulatif	33 évaluations de conformité réalisées (17 en milieu fermé et 16 en milieu ouvert)
Commentaire	En 2015-2016, les directions des services professionnels correctionnels des Laurentides et de la Montérégie Sud-Ouest ont fait l'objet, chacune, de deux évaluations de conformité. Par ailleurs, les établissements de détention de Trois-Rivières et de Hull ont chacun fait l'objet d'une évaluation de conformité.

1. Résultat au PAGD 2015-2016 : « Poursuivre l'inspection des organisations policières ».

Indicateur	Nombre d'inspections : centre d'appels 9-1-1 (CU 9-1-1) et autres centres secondaires d'appels d'urgence
Cible 2012-2016	100% certifiés
Résultats cumulatifs[1]	100% des CU 9-1-1 visités (29/29)* 83% des CU 9-1-1 audités[2] (24/29)* 79% des CU 9-1-1 certifiés (23/29)* 55% des CU 9-1-1 possèdent un premier certificat de conformité (16/29) 24% des CU 9-1-1 possèdent un deuxième certificat de conformité (7/29)
Commentaires	Pour l'exercice 2015-2016, 2 CU 9-1-1 ont obtenu leur premier certificat de conformité pour un total de 23 CU 9-1-1 sur 29. De plus, au cours de l'exercice, cinq CU 9-1-1 ont renouvelé leur certificat de conformité pour une seconde fois. Une méthode allégée a été privilégiée pour le renouvellement de la certification des CU 9-1-1 dont le certificat a atteint l'échéance des 2 ans, et ce, en prenant pour référence le même cadre réglementaire. Ainsi, un formulaire de déclaration sous serment est utilisé pour certains éléments qui n'ont pas changé depuis la première certification. Le renouvellement des certificats de conformité se poursuit pour les CU 9-1-1 concernés. * Les résultats sont cumulatifs depuis l'entrée en vigueur, en décembre 2010, du règlement et des dispositions découlant de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3)

Indicateur	Pourcentage du personnel des services correctionnels sensibilisé à la philosophie et à l'énoncé de principes en matière de sécurité ainsi qu'à la philosophie d'intervention en matière de réinsertion sociale
Cible 2012-2016	100% annuellement
Résultat 2015-2016	100%
Commentaire	Les deux dépliants concernant la philosophie et l'énoncé de principes en matière de sécurité ainsi que la philosophie d'intervention en matière de réinsertion sociale font partie des documents remis aux nouveaux agents des services correctionnels et agents de probation lors de leur formation.

1. Résultat applicable au PAGD 2015-2016 : « Poursuivre les audits des centres d'urgence 9-1-1 ainsi que dans certains centres secondaires d'appels d'urgence ».
2. À partir de 2014-2015, le terme « inspecté » n'est plus utilisé dans les documents ministériels; il est remplacé par le terme « audité » qui a une portée plus englobante dans le cadre du processus de certification.

Objectif 2.3.2 : Réviser les mécanismes d'enquêtes indépendantes

Indicateur	Date de mise en place du nouveau modèle
Cible 2012-2016	Le premier trimestre de 2013-2014
Résultat 2015-2016[1]	La mise sur pied du BEI s'est poursuivie.
Commentaires	Plusieurs nominations de personnel ont eu lieu en 2015-2016 : le directeur adjoint, des enquêteurs superviseurs et des enquêteurs. Collaboration avec l'ENPQ pour l'élaboration du Programme de formation des enquêteurs du Bureau des enquêtes indépendantes. Il s'agit d'un programme universitaire. Formation des enquêteurs du BEI. Publication du projet de règlement sur le déroulement des enquêtes dont est chargé le BEI en septembre 2015. Aménagement et prise de possession des bureaux du BEI à la fin novembre 2015. Conception et élaboration du site Internet du BEI en collaboration avec la DCOM du MSP.

1. Résultat applicable au PAGD 2015-2016 : « Mettre en place le Bureau des enquêtes indépendantes ».

Orientation 3 : Améliorer la performance de l'organisation en misant sur les personnes et des façons de faire efficientes

Axe d'intervention 3.1 : Gestion efficiente

Objectif 3.1.1 : Moderniser ou optimiser les pratiques de gestion

Indicateur	Indice global de performance organisationnelle
Résultats 2015-2016	10 projets d'amélioration en cours et 7 terminés. Dépôt du rapport préliminaire de l'évaluation de l'implantation de la démarche d'amélioration continue de la performance organisationnelle selon l'approche d'évaluation de programme.
Commentaires	Les projets visent principalement l'amélioration des processus, notamment par l'approche *Lean*, la gestion de la performance (tableaux de bord), la relève de gestion et la gestion du savoir. L'évaluation de l'implantation de la démarche vise à déterminer les ajustements à apporter pour assurer sa pérennité et pour renforcer la culture d'amélioration continue au ministère.

Indicateur	État d'avancement des projets informatiques en matière d'information correctionnelle
Cible 2012-2016	Livraison le 31 mars 2015
Résultat 2015-2016[1]	En cours
Commentaire	Un dossier de présentation stratégique pour le projet DACOR 2.0 est en cours d'élaboration afin de répondre aux exigences de la Loi.

1. Résultat applicable au PAGD 2015-2016 : « Développer des systèmes informatiques en soutien à la mission du Ministère ».

Objectif 3.1.2 : Assurer une relève de gestion

Indicateur	Implantation d'un programme de relève de gestion dans tous les secteurs
Cible 2012-2016	D'ici le 31 mars 2016
Résultat 2015-2016	Approbation d'un programme ministériel de relève de gestion

Indicateur	Proportion des postes d'encadrement pourvus en promotion par affectation[1]
Cible 2012-2016	Mesurer une augmentation de la proportion des postes d'encadrement pourvus en promotion par affectation
Résultat 2015-2016	Diminution de 1 %
Commentaire	En 2015-2016, 97 % des postes d'encadrement pourvus par une promotion l'ont été par du personnel travaillant déjà au ministère. En 2014-2015, ce pourcentage était plutôt de 98 %.

Résultat visé par le PAGD 2015-2016 : Développer des systèmes informatiques en soutien à la mission du ministère

Indicateur	Mise en œuvre des projets et activités en ressources informationnelles (PARI) 2015-2016
Cible	D'ici le 31 mars 2016
Résultat 2015-2016	L'état d'avancement des projets informatiques du MSP est disponible dans le Tableau de bord sur l'état de santé des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec[B]. Ce tableau est mis à jour au 30 septembre et au 31 mars de chaque année financière.

1. Cet indicateur et sa cible ont été révisés en 2015-2016.

2.3 Les résultats au regard des engagements de la Déclaration de services aux citoyens

La Déclaration de services aux citoyens traduit l'engagement du ministère à offrir des services de qualité à la population québécoise. Le MSP travaille dans une perspective d'amélioration continue des services, tout en incluant les processus relatifs aux demandes de renseignements généraux. Cette démarche permettra de pallier certaines difficultés touchant ces activités ainsi que la collecte de données requises pour la reddition de comptes.

2.3.1 L'accessibilité aux services et au personnel

Les engagements relatifs à l'accès aux services et au personnel prévus à la Déclaration de services aux citoyens s'énoncent ainsi :

- Donner accès à nos services par téléphone, par la poste, par télécopieur, par Internet ou à l'un de nos bureaux, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi;
- Assurer l'accessibilité à notre site Web 24 h sur 24 et le mettre à jour régulièrement;
- Optimiser la prestation électronique de services;
- Prendre les appels téléphoniques en moins de 30 secondes;
- Rappeler dans un délai d'un jour ouvrable;
- Prendre des mesures pour adapter nos services aux besoins des personnes handicapées (mise en œuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées).

L'accès aux services a été assuré par le préposé aux renseignements généraux les jours ouvrables conformément aux plages horaires prévues à la déclaration, et ce, sans frais partout au Québec par voie téléphonique ou électronique. En dehors des plages prévues, un message téléphonique peut être laissé dans une boîte vocale. À l'instar de la messagerie électronique, le message sera traité dans les meilleurs délais.

La ligne téléphonique permettant aux citoyens d'obtenir des renseignements généraux a été utilisée à 6 495 reprises. Il s'agit d'une baisse de 18 % par rapport à l'année 2014-2015. Le système téléphonique ne permet pas l'obtention de délais précis quant à la prise des appels et ne comporte pas de « file d'attente ». Toutefois, le préposé aux renseignements ou le responsable des relations avec les citoyens ont répondu immédiatement à 72 % des appels. Les appels qui ne reçoivent pas de réponse sont automatiquement dirigés vers la boîte vocale. Les messages laissés sur la boîte vocale font, quant à eux l'objet d'un suivi la journée même ou la journée ouvrable suivante par le préposé aux renseignements. Enfin, toutes les mesures prévues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2015-2016 ont fait l'objet d'un suivi, notamment dans le but d'adapter les services aux besoins de cette clientèle.

2.3.2 L'accueil et le comportement du personnel

Les engagements relatifs à l'accueil et au comportement du personnel prévus à la Déclaration de services aux citoyens s'énoncent ainsi :

- Servir avec courtoisie, respect et diligence;
- Faire bénéficier les citoyens de la compétence et du professionnalisme du personnel;
- Traiter les demandes avec équité et impartialité;
- Répondre aux demandes dans un langage simple, clair et précis autant dans les communications verbales qu'écrites;
- S'assurer que chaque membre de notre personnel avec qui un citoyen communique se nomme.

Le ministère ne possède pas de système d'information lui permettant de mesurer l'atteinte des engagements relatifs à l'accueil et au comportement du personnel. Toutefois, l'examen des plaintes adressées au responsable des relations avec le citoyen reçues en 2015-2016 révèle que seulement deux d'entre elles concernaient la conduite du personnel du ministère[1].

2.3.3 Le traitement des demandes

Les engagements relatifs au traitement des demandes prévus à la Déclaration de services aux citoyens s'énoncent ainsi :

- Transmettre un accusé de réception dans un délai de trois jours ouvrables relativement à une demande de renseignements ou à une demande d'aide financière;
- Effectuer un premier contact téléphonique avec le demandeur dans un délai de 15 jours ouvrables lorsqu'une demande d'aide financière est acheminée en vertu des programmes d'aide financière lors de sinistres;
- Traiter une demande de renseignements dans un délai de 15 jours ouvrables.

Demandes de renseignements généraux et plaintes

Pour les données relatives aux plaintes, voir la section 2.3.1 portant sur l'accessibilité aux services et au personnel.

Le ministère ne possède pas de système d'information lui permettant de rendre compte du traitement accordé aux demandes de renseignements généraux dans les délais prévus à la Déclaration de services aux citoyens.

Demandes formulées par l'entremise du site Web du ministère

Les internautes peuvent demander des renseignements par courriel en tout temps par l'entremise de la boîte de courriel Infocom accessible sur le site du ministère. Un accusé de réception est automatiquement transmis au demandeur pour chacune des demandes. La DCOM transmet le courriel à l'unité administrative responsable afin qu'elle puisse donner suite à la demande de renseignements adressée par courrier électronique. Pour l'année 2015-2016, la DCOM a traité 1 284 courriels.

1.. Cet examen exclut les plaintes provenant de personnes incarcérées et les plaintes relevant du Commissaire à la déontologie policière.

Réclamations d'aide financière lors de sinistres

Au cours de 2015-2016, 415 réclamations d'aide financière ont été enregistrées par la Direction du rétablissement. Le délai entre la réception d'une réclamation d'aide financière par un sinistré et le moment où ce dernier est joint par un analyste ne doit pas dépasser 15 jours ouvrables. Ce délai a été respecté dans 99 % des cas.

De plus, un accusé de réception doit être transmis dans un délai de trois jours ouvrables après la réception des documents de réclamation d'aide financière. Du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, toutes les réclamations reçues ont fait l'objet d'un accusé de réception. Ainsi, 415 accusés de réception ont été produits et le délai de transmission a été respecté dans 94 % des cas en raison de la période d'ajustement aux nouvelles façons de faire.

En ce qui concerne les appels téléphoniques, ils sont transmis aux analystes concernés, qui ont 24 heures pour rappeler le sinistré. Par la suite, un rapport téléphonique est consigné au dossier. La Direction du rétablissement a reçu 10 398 appels.

2.3.4 La protection des renseignements personnels et l'accès aux documents publics

Les engagements relatifs à la protection des renseignements personnels et à l'accès aux documents publics prévus à la Déclaration de services aux citoyens s'énoncent ainsi :

- Assurer la protection des renseignements personnels conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), en limitant leur consultation et leur accès aux personnes autorisées;
- Donner accès aux documents publics dans un délai de 20 jours ou, à défaut, prolonger le traitement d'une période n'excédant pas 10 jours.

La reddition de comptes relative à ces engagements est produite à la section 4.2.

2.3.5 Les engagements relatifs aux plaintes

Le ministère accorde une grande importance à tous les commentaires et plaintes dans le souci d'améliorer de façon continue la qualité de ses services. Est considérée comme une plainte, l'expression orale ou écrite d'une insatisfaction d'un citoyen qui s'estime lésé ou qui allègue avoir subi un inconvénient à la suite d'un événement, d'une situation, d'un acte ou d'une omission à propos des programmes et des services offerts par le ministère et son personnel. Nos engagements s'appliquent également aux demandes d'un citoyen qui désire signaler un incident, une situation, une lacune ou un autre élément relatif à la mission du ministère. Les engagements relatifs aux plaintes prévus à la Déclaration de services aux citoyens s'énoncent ainsi :

- Fournir un accusé de réception dans un délai de trois jours ouvrables;
- Traiter la plainte dans un délai de 20 jours ouvrables ou, à défaut, communiquer la date probable de la réponse au plaignant.

Indicateur	2015-2016[1]	2014-2015	2013-2014
Pourcentage des accusés de réception transmis dans un délai de trois jours ouvrables	91 %	42 %	83 %
Pourcentage des plaintes traitées par le responsable de la gestion des plaintes du public dans un délai de 20 jours ouvrables	74 %	76 %	87 %
Délai moyen du traitement des plaintes	13,7 jours	ND	ND

Au cours de l'année 2015-2016, le ministère a reçu 23 plaintes liées à la Déclaration de services aux citoyens, concernant des programmes et des services offerts par le ministère et son personnel. De ce nombre, deux étaient toujours en cours de traitement au 31 mars 2016.

L'écart avec les années précédentes s'explique principalement par la décision du ministère de rendre compte seulement des plaintes visant les services, les programmes et le personnel du ministère. Chaque année, le ministère reçoit un grand nombre de demandes et de plaintes des citoyens qui relèvent de la compétence d'autres ministères et organismes publics. Ces demandes des citoyens ont été transmises aux instances appropriées.

En ce qui concerne l'atteinte de l'engagement relatif à la transmission d'un accusé de réception, celui-ci a été transmis à l'intérieur d'un délai de trois jours ouvrables dans 91 % des cas, une réponse a été fournie dans un délai de 20 jours ouvrables ou moins dans 74 % des cas et le délai moyen de traitement de ces plaintes a été de 13,7 jours ouvrables. Par ailleurs, le ministère a aussi reçu 113 demandes ou plaintes qui concernaient notamment la conduite des policiers et la situation des personnes incarcérées dans les établissements de détention.

2.3.6 Les engagements envers les personnes prévenues et contrevenantes

Les engagements envers les personnes prévenues et contrevenantes prévus à la Déclaration de services aux citoyens s'énoncent ainsi :

- Selon les modalités compatibles avec la durée de la peine, le statut de la personne et la nature du délit :
  - procéder à l'évaluation de toutes les personnes confiées et à l'élaboration d'un plan d'intervention correctionnel personnalisé;
- Élaborer et offrir des programmes et des services visant à favoriser la réinsertion sociale.

1. En 2015-2016, le ministère a décidé de modifier la présentation des résultats relatifs aux plaintes. Dorénavant, le ministère fera seulement la reddition des comptes des plaintes visées par la Déclaration de services aux citoyens, c'est-à-dire les plaintes visant les services, les programmes et le personnel du ministère. Par le passé, une reddition des comptes de l'ensemble des demandes et des plaintes reçues était faite, même si celles-ci ne concernaient pas le ministère.

Évaluation des personnes confiées et élaboration d'un plan d'intervention correctionnel personnalisé	2015-2016	2014-2015
En détention	(%)	(%)
Évaluations sommaires (peines de moins de 6 mois)	76	90
Évaluations (peines de plus de 6 mois)	97	94
En communauté		
Évaluations sommaires (peines de moins de 6 mois)	57	65
Évaluations (peines de plus de 6 mois)	86	85

Explication des écarts sur l'atteinte des cibles et sur la variation comparative

L'écart entre les données des évaluations produites et celles prévues peut s'expliquer par différents facteurs, notamment les limites du système d'information des Services correctionnels quant à la saisie des informations et à la production de données statistiques précises. Il est toutefois important de spécifier qu'en ce qui a trait à l'évaluation des personnes purgeant une peine de plus de six mois, l'écart s'amenuise cette année. Les taux de production d'évaluation des personnes purgeant une peine de moins de six mois ont diminué au cours de l'année. Plusieurs facteurs expliquent cette baisse dont une hausse de la demande en établissement de détention, les nombreux mouvements de clientèle causés par la gestion de la population carcérale et la disponibilité d'effectifs. Des travaux visant à restreindre les reports d'évaluation causés par les transferts entre les établissements sont en cours.

Plan d'intervention correctionnel

La prise en charge de la personne contrevenante nécessite l'élaboration d'un plan d'intervention personnalisé qui tient compte des modalités compatibles avec la durée de sa peine et son statut. Le plan d'intervention correctionnel est élaboré en fonction du résultat de l'évaluation et s'inscrit en continuité avec l'évaluation; il tient aussi compte des problématiques liées à la délinquance. Les prévenus incarcérés pour une période de plus de 21 jours et les personnes condamnées qui sont confiées à la DGSC bénéficient d'un plan d'intervention correctionnel.

Programmes de réinsertion sociale

Les établissements de détention offrent des programmes de soutien à la réinsertion sociale. L'inventaire des programmes et des services offerts aux personnes contrevenantes a été réalisé, comme en fait état l'objectif 2.1.4 du plan stratégique.

2.3.7 La communication des renseignements aux victimes d'actes criminels

En ce qui concerne la communication de renseignements aux victimes d'actes criminels, le dépliant *Vous avez été victime d'un acte criminel ? Vous avez des droits !* ainsi que le formulaire *Représentations écrites et demande d'obtention de renseignements* se trouvent[c] sur le site Web du ministère. Ces documents peuvent aussi être obtenus en version papier. Pour toute information complémentaire, une ligne téléphonique sans frais est à la disposition des victimes et des intervenants de 8 h 30 à 16 h 30 les jours ouvrables. En dehors de ces périodes, les personnes peuvent laisser un message sur un répondeur téléphonique.

Demandes de renseignements

Le suivi des demandes de renseignements est effectué en fonction des temps définis dans la Loi sur le système correctionnel du Québec (RLRQ, chapitre S-40.1), essentiellement au sixième, au tiers et au deux tiers de la peine. À titre d'exemple, la victime sera informée de la date d'admissibilité d'une personne contrevenante à une permission de sortir d'un établissement de détention. Les périodes d'incarcération étant différentes d'une personne à une autre, les temps établis par la loi varient eux aussi.

Représentations écrites

Les représentations écrites des victimes sont prises en compte lors du processus d'évaluation de la personne contrevenante. Ce processus étant variable dans le temps, les représentations peuvent être prises en compte à différents moments durant la peine d'incarcération de la personne contrevenante.

Communications téléphoniques relatives aux victimes

Lorsque les personnes victimes et leurs intervenants communiquent avec les Services correctionnels du Québec au moyen de la ligne téléphonique sans frais leur étant destinée, un retour est effectué dans un délai d'un jour ouvrable et en fonction des démarches à effectuer. À titre d'exemple, afin d'offrir un service de qualité, il est parfois nécessaire de procéder à différentes vérifications, d'effectuer une collecte d'information et de communiquer avec divers intervenants avant d'être en mesure d'effectuer le suivi attendu.

Tableau 1 : Information aux victimes d'actes criminels

	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Demandes de renseignements ou de représentations écrites traitées	**531**	640	648	616
Communications téléphoniques relatives aux victimes	**532**	384	624	793

Commentaire :

Les demandes de renseignements ou de représentations écrites et les communications téléphoniques relatives aux victimes sont tributaires des besoins et du nombre d'appels faits par ces personnes.

PARTIE 3

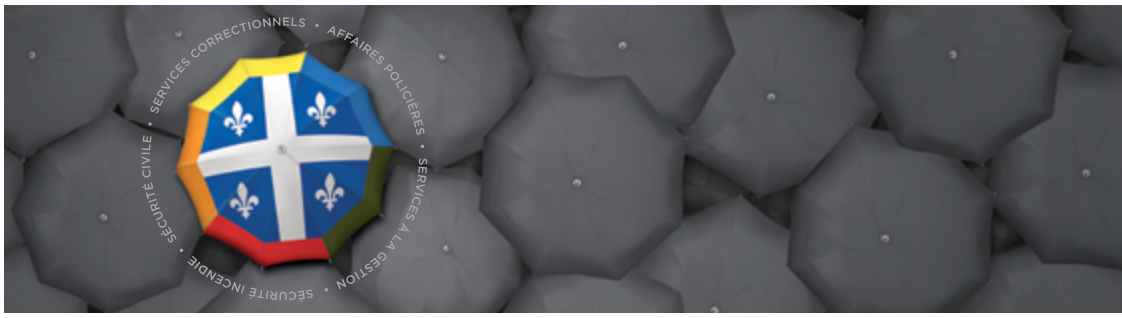

L'utilisation des ressources

3.1 Les ressources financières, humaines et informationnelles

3.1.1 Les ressources financières[1]

Les dépenses totales pour 2015-2016 se sont élevées à 1 572,1 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 35,1 millions par rapport à 2014-2015 pour l'ensemble du ministère (y compris la Sûreté du Québec).

Pour le ministère (à l'exception de la Sûreté du Québec), les dépenses 2015-2016 ont diminué de 12,4 millions de dollars par rapport à celles de 2014-2015. Cette variation est principalement due à l'effet combiné des éléments suivants, soit l'ouverture du nouvel établissement de détention de Roberval, l'annualisation des activités à l'Établissement de détention Leclerc de Laval, la comptabilisation en 2014-2015 d'une moins-value d'un développement informatique à l'égard du projet SIIJ (Système intégré d'information de justice) « volet Sentinelle » et la mise en place de mesures d'économie en 2015-2016.

En ce qui concerne la Sûreté du Québec et le Fonds des services de police (FSP), la baisse des dépenses de 22,7 millions résulte principalement de l'application rigoureuse des mesures de réduction des dépenses adoptées par la Sûreté du Québec.

1. Les données financières présentées dans les tableaux suivants correspondent à des résultats préliminaires considérant que le ministre des Finances présentera les données vérifiées.

Tableau 2 : Budget et dépenses réelles

Programmes	2015-2016		2014-2015	Écart	Variation
	Budget de dépenses	Dépenses réelles	Dépenses réelles		
		(A)	(B)	(A – B)	(A – B)/B
	(k$)			(k$)	(%)
1. Sécurité, prévention et gestion interne					
Direction et services de soutien à la gestion	19 455,0[1]	**19 045,9**[3,4]	19 711,7[3]	-665,8	-0,03
Services correctionnels	335 007,0[1]	**333 415,2**	326 631,7[4]	6 783,5	0,02
Expertises judiciaires	9 503,1[1]	**9 390,9**[4]	9 191,8[4]	199,1	0,02
Affaires policières et sécurité-protection	97 933,5[1]	**97 376,3**[4]	92 720,6[4]	4 655,7	0,05
Sécurité civile et sécurité incendie	48 411,1[1]	**42 274,1**[4]	44 916,0[4]	-2 641,9	-0,06
Éléments de gestion centrale	167 708,1[1,2]	**155 541,6**[3,4]	176 223,6[3,4]	-20 682,0	-0,12
Sous-total – Ministère	**678 017,8**	**657 044,0**	**669 395,4**	**-12 351,4**	**-0,02**
2. Sûreté du Québec	936 540,2[5]	**915 018,8**[5]	937 766,1[5]	-22 747,3	-0,02
Total des programmes	**1 614 558,0**	**1 572 062,8**	**1 607 161,5**	**-35 098,7**	**-0,02**

Tableau 3 : Répartition des dépenses réelles en 2015-2016 par grandes catégories budgétaires

	Ministère	SQ[6]	FSP[7]	Total	
	(M$)				(%)
Rémunération	362,9	252,8	462,4	1 078,1	68,6
Fonctionnement	201,7	94,7	105,1	401,5	25,5
Transfert	92,4	0,0	0,0	92,4	5,9
Total	**657,0**	**347,5**	**567,5**	**1 572,0**	100,0

1. Comprend les modifications budgétaires de 2015-2016.
2. Exclut les budgets d'investissement.
3. Pour être conforme aux comptes publics, cette somme inclut les dépenses payées centralement pour les organismes.
4. Exclut les dépenses des comptes à fin déterminée.
5. Les données incluent les affectations au FSP et excluent les dépenses de l'ordre de 4,5 millions de dollars liées à l'application de la Loi sur les armes à feu comptabilisées dans un compte à fin déterminée (loi fédérale).
6. Ces données excluent les dépenses liées à l'application de la Loi sur les armes à feu comptabilisées dans un compte à fin déterminée (loi fédérale).
7. Le FSP est financé par la somme payable par les municipalités pour les services de base de 290,6 millions de dollars, par divers revenus totalisant 11,1 millions et par des crédits budgétaires de 265,8 millions.

Tableau 4 : Répartition des dépenses réelles en 2015-2016 par secteurs d'activité

Le tableau suivant répartit les dépenses par secteurs d'activité. Ainsi, les dépenses du programme 01.06 « Éléments de gestion centrale » et une portion de celles du programme 01.01 « Direction et services de soutien à la gestion » sont réparties par direction générale. On remarquera toutefois qu'une partie des éléments de gestion centrale et de la Direction et des services de soutien à la gestion est attribuable aux organismes.

PR-EL	Directions générales	Secteurs d'activité avant répartition	Éléments de gestion centrale	Direction et services de soutien à la gestion	Secteurs d'activité après répartition	(A+B+C) / TOTAL (A+B+C)
		(A)	(B)	(C)	(A+B+C)	
			(k$)		(k$)	(%)
01	Sécurité, prévention et gestion interne					
01.01	Direction et services de soutien à la gestion	19 045,9	7 933,4	-25 129,1	1 850,2	0,1
01.02	Services correctionnels	333 415,2	127 471,5	20 563,3	481 450,0	30,6
01.03	Expertises judiciaires	9 390,9	4 134,9	582,8	14 108,6	0,9
01.04	Affaires policières et sécurité-protection	97 376,3	6 324,2	1 735,5	105 436,0	6,7
01.05	Sécurité civile et sécurité incendie	42 274,1	5 300,7	962,0	48 536,8	3,1
01.06	Éléments de gestion centrale	155 541,6	-155 541,6	S. O.	0,0	S. O.
	Sous-total – Ministère	657 044,0	-4 376,9	-1 285,5	651 381,6	41,4
	Portion payée centralement attribuée aux organismes	S. O.	4 376,9	1 285,5	5 662,4	0,4
02	Sûreté du Québec	915 018,8	S. O.	S. O.	915 018,8	58,2
	Total des dépenses	1 572 062,8	0,0	0,0	1 572 062,8	100,0

Tableau 5 : Évolution des dépenses réelles par grands secteurs d'activité

Secteurs d'activité	2015-2016	2014-2015	2013-2014	Variations		
				2015-16 / 2014-15	2015-16 / 2013-14	2014-15 / 2013-14
	(k$)			(%)		
Services correctionnels	**481 450**	496 384	437 336	-3,0	10,1	13,5
Expertises judiciaires	**14 109**	14 141	15 024	-0,2	-6,1	-5,9
Affaires policières	**105 436**	101 133	60 904	4,3	73,1[1]	66,1[1,2]
Sécurité civile et sécurité incendie	**48 537**	51 117	73 910	-5,0[3]	-34,3[3]	-30,8[3]
Direction et services de soutien à la gestion	**1 850**	1 629	46 523	13,6	-96,0[1]	-96,5[1]
Total	**651 382**	**664 404**	**633 697**	**-2,0**	**2,8**	**4,8**

Le budget d'investissement

Le budget d'investissement représente 52,1 millions de dollars[4], en 2015-2016, prévoyant 22,9 millions pour la Sûreté du Québec, 19,1 millions pour le FSP et 10,1 millions pour le MSP.

Les investissements réels en 2015-2016 totalisent 17,4 millions de dollars[4], soit 8,3 millions pour la Sûreté du Québec, 6,7 millions pour le FSP et 2,4 millions pour le MSP.

Tableau 6 : Investissements réalisés[5]

	2015-2016		2014-2015
	Budgetés	Réels	Réels
	(M$)		
Investissements	52,1	**17,4**	37,7

1. L'écart s'explique principalement par une réorganisation au sein du ministère, soit le transfert de la Direction des affaires autochtones de la Direction des services de soutien à la gestion vers les Affaires policières.
2. L'écart s'explique principalement par les coûts extraordinaires occasionnés par les événements du printemps 2012 ainsi que par la fin du financement relatif au fonds de recrutement de policiers (fiducie fédérale) à partir de 2013-2014.
3. L'écart s'explique par la variation des dépenses relatives à l'aide financière aux sinistrés.
4. Comprend les modifications budgétaires 2015-2016. Ces données correspondent à des résultats préliminaires.
5. L'écart entre le budget et les investissements réels est notamment lié au report de certains projets ainsi qu'à une révision des acquisitions de différents biens.

Les revenus

Le MSP comptabilise les revenus provenant, entre autres, des activités des services correctionnels, des corps policiers et des citoyens.

En 2015-2016, les revenus totalisent 20,8 millions de dollars, soit une diminution de 8,4 millions de dollars. Les revenus divers de 2014-2015 étaient exceptionnellement composés d'une récupération des dépenses antérieures liées à la signature avec le gouvernement fédéral d'une entente de contribution aux mesures permanentes prises en 2011 afin d'atténuer les conséquences d'inondations.

Tableau 7 : Revenus[1]

Sources de revenus	2015-2016	2014-2015
	(M$)	
Aide financière – Catastrophes – Transferts fédéraux	**0,2**	0,8
Desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain et autres revenus (FSP)	**11,1**	11,9
Partage des produits de la criminalité par le ministère de la Justice du Québec, recouvrement de dépenses d'années antérieures, délivrance de permis et autres revenus (Sûreté du Québec)	**4,5**	4,7
Population carcérale confiée par le gouvernement fédéral	**3,1**	3,3
Divers	**1,9**	8,5
Total des revenus réels	**20,8**	**29,2**

Le Fonds des services de police

Le FSP est affecté au financement des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1). Il s'agit principalement de la prestation de services généraux offerts dans les contrats conclus entre la Sûreté du Québec et les municipalités régionales de comté, basée sur le modèle de police de proximité.

Les revenus réels en 2015-2016 proviennent en partie de la contribution des municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 7) (290,6 millions de dollars), du gouvernement fédéral pour la desserte des ponts Jacques-Cartier et Champlain (4,0 millions), de sources diverses (7,1 millions) et d'une affectation du budget de dépenses de la Sûreté du Québec pour en assurer l'équilibre financier (265,8 millions).

1. Ces revenus excluent les revenus des comptes à fin déterminée.

Tableau 8 : Fonds des services de police

	2015-2016		2014-2015
	Prévus	Réels	Réels
		(M$)	
Revenus	580,9	***567,5***	570,5
Dépenses	580,9	***567,5***	570,5

Le coût de revient

Le ministère procède annuellement à la répartition[1] entre les directions générales et les organismes des dépenses payées centralement et comptabilisées dans les éléments de gestion centrale (par exemple, les contributions d'employeur et les loyers).

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la performance organisationnelle, le ministère prévoit, le cas échéant, utiliser l'approche de prix de revient pour évaluer les bénéfices des projets terminés.

3.1.2 Les ressources humaines

Les équivalents temps complet (ETC)

La contribution du ministère à la nouvelle approche gouvernementale pour le contrôle de l'effectif

Pour l'exercice 2015-2016, le ministère bénéficiait d'une enveloppe cible de l'effectif utilisé de 12 310 ETC, y compris la Sûreté du Québec (2 898 ETC) et ses affectations au FSP (4 626 ETC).

Les trois tableaux suivants présentent l'effectif utilisé en 2015-2016.

1. En référence au Tableau 4 – Répartition des dépenses réelles en 2015-2016 par secteurs d'activité.

Répartition par catégorie d'emploi au 31 mars 2016[1]

Tableau 9 : Répartition de l'effectif du ministère

Catégorie d'emploi	au 31 mars 2016		au 31 mars 2015	Variation
	ETC utilisés	Employés	Employés	2015-2016
	(Nbre)		(Nbre)	(%)
Officiers	337	329	363	-9,4
Sous-officiers	1 953	1 913	1 956	-2,2
Policiers	3 198	3 352	3 364	-0,4
Agents de la paix	2 699	3 020	3 184	-5,2
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	296	347	345	0,6
Personnel d'encadrement	443	445	479	-7,1
Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 933	2 075	2 118	-2,0
Personnel professionnel	1 210	1 285	1 382	-7,0
Sous-total	**12 069**	**12 766**	**13 191**	**-3,2**
Étudiants et stagiaires[2]	–	83	64	29,7
Total	**12 069**	**12 849**	**13 255**	**-3,1**

Tableau 10 : Répartition de l'effectif du ministère, à l'exception de la Sûreté du Québec

Catégorie d'emploi	au 31 mars 2016		au 31 mars 2015	Variation
	ETC utilisés	Employés	Employés	2015-2016
	(Nbre)		(Nbre)	(%)
Agents de la paix	2 699	3 020	3 184	-5,2
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	226	270	271	-0,4
Personnel d'encadrement	395	398	422	-5,7
Personnel de bureau, technicien et assimilé	519	558	595	-6,2
Personnel professionnel	810	869	927	-6,3
Sous-total	**4 649**	**5 115**	**5 399**	**-5,3**
Étudiants et stagiaires[2]	–	69	58	19,0
Total	**4 649**	**5 184**	**5 457**	**-5,0**

1. Les données sur les effectifs de la Sûreté du Québec sont présentées ou incluses dans deux des trois tableaux ci-après à titre d'information. Veuillez vous référer au rapport annuel de gestion de la Sûreté du Québec en ce qui a trait à la reddition de comptes sur ces effectifs.
2. Les étudiants et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

Tableau 11 : Répartition de l'effectif de la Sûreté du Québec

Catégorie d'emploi	au 31 mars 2016		au 31 mars 2015	Variation
	ETC utilisés[1]	Employés	Employés	2015-2016
	(Nbre)		(Nbre)	(%)
Officiers	337	329	363	-9,4
Sous-officiers	1 953	1 913	1 956	-2,2
Policiers	3 198	3 352	3 364	-0,4
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	70	77	74	4,1
Personnel d'encadrement	48	47	57	-17,5
Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 414	1 517	1 523	-0,4
Personnel professionnel	400	416	455	-8,6
Sous-total	**7 420**	**7 651**	**7 792**	**-1,8**
Étudiants et stagiaires[2]	–	14	6	–
Total	**7 420**	**7 665**	**7 798**	**-1,7**

Répartition de l'effectif par grands secteurs d'activité

Tableau 12 : Effectif utilisé au 31 mars[3]

Secteurs d'activité	2015-2016	2014-2015	2013-2014	Variations		
				2015-16 / 2014-15	2015-16 / 2013-14	2014-15 / 2013-14
	(ETC autorisés)			(%)		
Services correctionnels	**3 678**	3 806	3 593	-3,4	2,4	5,9
Expertises judiciaires	**140**	142	142	-1,7	-1,4	0,3
Affaires policières	**416**	447	446	-6,9	-6,7	0,2
Sécurité civile et sécurité incendie	**182**	233	247	-21,8	-26,3	-5,8
Direction et services de soutien à la gestion	**233**	254	277	-8,3	-15,9	-8,3
Total	**4 649**	**4 882**	**4 705**	**-4,8**	**-1,2**	**3,8**

1. Les emplois supérieurs et les cadets étudiants ne sont pas inclus.
2. Les étudiants et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.
3. Effectif utilisé : consommation entre le 1er avril et le 31 mars (cumulatif) qui représente les heures travaillées et payées. Cela n'inclut ni les primes ni les heures supplémentaires.

Tableau 13 : Nombre de personnes en poste au 31 mars 2016

Secteurs d'activité	2015-2016	2014-2015	2013-2014	Variations		
				2015-16 / 2014-15	2015-16 / 2013-14	2014-15 / 2013-14
		(Nbre)			(%)	
Services correctionnels	**4 091**	4 249	4 120	-3,7	-0,7	3,1
Expertises judiciaires	**148**	152	151	-2,6	-2,0	0,7
Affaires policières	**453**	490	500	-7,6	-9,4	-2,0
Sécurité civile et sécurité incendie	**190**	239	251	-20,5	-24,3	-4,8
Direction et services de soutien à la gestion	**233**	269	294	-13,4	-20,7	-8,5
Total	**5 115**	**5 399**	**5 316**	**-5,3**	**-3,8**	**1,6**

Commentaire sur les principaux écarts :
Pour l'année 2015-2016, les efforts déployés dans la foulée des mesures appliquées en 2014-2015 auront permis au ministère de la Sécurité publique de respecter la cible de réduction de l'effectif de 3 % qui avait été établie par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Le renouvellement de l'effectif

L'année 2015-2016 a été marquée par l'adoption du Règlement concernant le processus de qualification et les personnes qualifiées (RLRQ, chapitre F-3.1.1, r. 3.1) et l'implantation d'une nouvelle solution de dotation en ligne à l'échelle gouvernementale. En effet, Emplois en ligne constitue maintenant la porte d'entrée pour consulter toutes les offres d'emploi dans tous les ministères et organismes de la fonction publique québécoise. Par ailleurs, à la suite d'une entente convenue avec le Secrétariat du Conseil du trésor, le MSP s'est vu déléguer des pouvoirs en matière de recrutement et de promotion pour les corps d'emploi dont il est le principal bénéficiaire. À cet égard, un premier affichage d'un processus de qualification a eu lieu en février 2016 pour le corps d'emploi des agents des services correctionnels.

En ce qui concerne les objectifs en matière d'accès à l'égalité, le ministère a dépassé la cible gouvernementale fixée à 9 % de l'effectif régulier pour les membres de communautés culturelles. De fait, le taux de représentativité de ce groupe cible au sein du personnel régulier du ministère est plutôt de 11,1 % et devrait se maintenir à ce niveau.

La formation et le développement du personnel[1]

Les activités de formation

Le ministère a consacré l'équivalent de 1,4 % de sa masse salariale aux dépenses de formation de l'année civile 2015, ce qui représente 4,7 millions de dollars. Il respecte ainsi l'objectif prévu à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre D-8.3), fixé à 1 % de la masse salariale. Le nombre de jours de formation représente en moyenne 1,9 jour[2] par employé.

1. Pour les trois tableaux suivants, les données relatives au nombre d'heures de formation reçue sont calculées par année civile.»
2. Ce résultat provient de la division du nombre total de jours de formation cumulés durant l'année civile par le nombre d'employés au 31 mars 2016 (Source : Média).

Tableau 14 : Données sur la formation et le développement du personnel

		2015	2014	2013	Variations		
					2015 / 2014	2015 / 2013	2014 / 2013
					(%)		
Somme totale dépensée pour la formation[1]	(M$)	**4,7**	11,1	12,0	-58,2	-61,1	-7,0
Somme allouée par employé pour la formation[2]	($)	**910**	2 063	2 252	-55,9	-59,6	-8,4
Nombre moyen de jours de formation par employé	(jours)	**1,9**	5,4	8,3	-64,2	-77,0	-35,5
Dépenses de formation par rapport à la masse salariale[3]	(%)	**1,4**	3,5	3,9	-59,0	-63,3	-10,5

Commentaire sur les principaux écarts :
La formation des agents de la paix, que ce soit à l'embauche ou en cours d'emploi, demeure la principale source de dépenses liées à la formation.

Tableau 15 : Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité

	2015	2014
	(M$)	
Favoriser le champ d'activité ou l'orientation stratégique portant sur le développement des compétences	**3,73**	7,32
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	**0,24**	0,41
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	**0,08**	0,08
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	**0,24**	0,39
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	**0,02**	0,03
Champs d'activité non définis	**0,35**	2,91
Total	**4,7**	**11,1**

1. Correspond à la somme des salaires, des dépenses directes et indirectes et des frais de déplacement et d'hébergement.
2. Le calcul est effectué à partir du nombre d'employés au 31 mars 2016 (5 121).
3. Correspond à la dépense totale de la formation divisée par la masse salariale versée au cours de l'année, exprimée en pourcentage.

Tableau 16 : Nombre de jours de formation par catégorie d'emploi[1]

	2015-2016	2014-2015
Agents de la paix, fonctionnaires et ouvriers	8 459	23 715
Cadres	828	–
Professionnels	563	–
Cadres et professionnels	–	5 287
Total	9 850	29 002

La planification de la main-d'œuvre

Un des défis de la fonction publique est d'assurer une relève de gestion en raison des départs massifs à la retraite. Au ministère, l'enjeu est de se doter de moyens pour disposer à tout moment d'une relève d'encadrement compétente répondant aux besoins et aux défis de l'organisation. Dans ce contexte, le Programme ministériel de relève de gestion a été adopté le 5 janvier 2016 et couvrira deux volets, soit :

Volet 1 : La réponse à des besoins ciblés à court terme touchant le personnel d'encadrement;

Volet 2 : La détection et le soutien de personnes aspirant à devenir gestionnaires (chefs d'équipe, techniciens, professionnels, employés sur une liste de déclaration d'aptitudes, gestionnaires par intérim ou voulant accéder à un niveau de poste plus élevé) et démontrant un potentiel à cet égard.

Ce programme visera principalement à :

- disposer d'un bassin satisfaisant de candidats pouvant assumer la relève de gestion;
- favoriser la rétention du personnel ayant un potentiel de gestion ou des compétences reconnues;
- appuyer le cheminement de carrière à l'interne pour les postes de gestion.

Outre la relève de gestion, le ministère poursuit ses efforts en vue de doter l'organisation de ressources compétentes en nombre suffisant pour répondre aux différents besoins exprimés. À cet égard, une cohorte visant à former de nouveaux agents des services correctionnels a été constituée en mars 2016.

Tableau 17 : Prévisions des départs à la retraite des employés réguliers d'ici le 31 mars 2019[2]

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
	(Réel)	(Planifié)		
Nombre de départs à la retraite	131	121	122	124

1. Les catégories d'emploi de 2014 avaient été regroupées afin de refléter les changements apportés au système SADE par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ). Toutefois, nous avons entrepris une démarche avec le CSPQ afin que le formulaire reprenne la répartition des années antérieures. Les catégories sont donc redevenues conformes aux années antérieures. Cependant, il est impossible d'obtenir le détail de l'année 2014. Les données de 2013 étaient présentées sous la nouvelle forme aux fins de comparaison à l'année 2014.
2. Données issues d'un rapport fourni par le SCT.

Tableau 18 : Nombre d'employés par catégorie d'emploi ayant pris leur retraite

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
		(Nbre)	
Cadres	**22**	18	20
Professionnels	**21**	18	21
Fonctionnaires	**21**	25	32
Agents de la paix	**63**	41	47
Ouvriers	**4**	1	6
Total	**131**	103	126

Le climat de travail

La santé du personnel

Le ministère a poursuivi ses efforts en prévention afin d'améliorer la santé de son personnel. À cet égard, plusieurs interventions en prévention ont été réalisées à la demande du ministère, telles que du soutien et de la formation aux comités de santé et sécurité en place au ministère, des ateliers de sensibilisation sur la prévention, notamment en matière de violence provenant de la clientèle ainsi que la formation de nouvelles personnes-ressources en ergonomie qui ont réalisé des évaluations ergonomiques de postes en milieu de travail. Aussi, le ministère a répondu à ses obligations légales liées au changement législatif de la Loi favorisant l'information sur la dangerosité des produits présents en milieu de travail modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ, chapitre S-2.1) en formant des formateurs multiplicateurs. Par ailleurs, tous les nouveaux agents des services correctionnels reçoivent, lors de leur formation initiale, des informations relatives à la santé mentale et sont ainsi informés des programmes de prévention au ministère.

De plus, le vaccin contre la grippe a de nouveau été offert au personnel du ministère.

La formation des gestionnaires s'est poursuivie dans le cadre du Programme de réintégration au travail afin de faciliter le retour au travail des employés qui se sont absentés, notamment pour des motifs de santé. De plus, l'ajout d'un conseiller en réintégration vient soutenir les efforts du ministère et permet une augmentation du nombre d'interventions visant un retour au travail efficace et durable.

La coordination du Programme d'aide aux personnes (PAP) a poursuivi ses activités de recrutement, de formation et d'accompagnement auprès des agents de référence, afin de maintenir un réseau de pairs aidants efficace dans les différents milieux de travail. Entre autres, des activités locales ont été organisées dans le but de mieux faire connaître les services du PAP ainsi que ceux offerts dans le cadre d'un incident critique. En ce qui a trait à l'évolution des demandes d'aide, on observe une hausse pour la dernière année, alors que le taux d'utilisation était relativement stable depuis 2011, oscillant autour de 13 %.

La sécurité au travail

Tableau 19 : Données relatives aux lésions professionnelles[1]

	2015	2014	2013	Variations 2015/2014	Variations 2015/2013	Variations 2014/2013
	(Nbre)			(%)		
Nombre de lésions professionnelles survenues par année avec jours de travail perdus	**181**	167	161	8,4	12,4	3,7
Nombre de jours de travail perdus par année à la suite de lésions professionnelles survenues la même année	**4 719**	5 054	3 373	-6,6	39,9	49,8
Nombre de jours en assignation temporaire par année à la suite de lésions professionnelles	**4 059**	5 768	4 551	-29,6	-10,8	26,7

Commentaire :
Les données du tableau précédent démontrent, pour 2015, une légère augmentation du nombre de lésions équivalent à un accroissement de 8,4% ainsi qu'une diminution du nombre de jours perdus de travail représentant une baisse de 6,6%. Malgré la hausse du nombre de lésions, le nombre de jours perdus démontre que les lésions survenues ont été de moindre gravité. Conséquemment, on constate aussi une baisse de la durée moyenne des absences, passant d'une moyenne de 30,3 jours en 2014 à 26 jours en 2015. En ce qui concerne les données sur l'assignation temporaire, on remarque une baisse de 29,6% du nombre de jours en 2015 par rapport à 2014. Cette mesure de réadaptation est utilisée régulièrement et engendre des conséquences humaines et financières positives sur le personnel et l'organisation. Ces données indiquent donc que les efforts de prévention doivent se poursuivre afin d'assurer au personnel un milieu de travail plus sain et sécuritaire.

Indicateurs sur le climat de travail

Tableau 20 : Taux de départs volontaires du personnel régulier

	2015-2016	2014-2015	2013-2014	Variations 2015-16/2014-15	Variations 2015-16/2013-14	Variations 2014-15/2013-14
	(%)					
Mutations + retraites + démissions / Nombre moyen d'employés réguliers (temporaires + permanents, paies 1 à 26/26)	**4,4**	4,5	5,1	-2,2	-13,7	-11,8

Source : Média

Commentaire :
Le taux de départs volontaires est demeuré stable par rapport à l'année financière précédente. Des efforts ont été consentis afin de mieux présenter les emplois lors de l'embauche du personnel.

1. Les données fournies sont celles de l'année civile.

3.1.3 Les ressources informationnelles

Sécurité de l'information

En 2015-2016, le ministère a élargi son offre de services en matière de sécurité de l'information en accueillant l'équipe du CERT/AQ (Computer Emergency Response Team/administration québécoise), auparavant sous la responsabilité du Centre de services partagés du Québec (CSPQ). Cette intégration a entraîné la création d'un nouveau service au sein de la DTI, soit le Service de la sécurité informatique gouvernementale qui permet d'étendre l'offre de certains services aux organismes publics en matière de sécurité des actifs informationnels.

Le ministère a également mis en œuvre le Programme de sensibilisation à la sécurité de l'information annoncé l'année dernière, de manière à permettre à son personnel de connaître et d'appliquer les bonnes pratiques en matière de sécurité de l'information. Ce programme, d'une durée de trois ans, comprend des modules de formation obligatoires, des capsules d'information et différents outils de communication.

Systèmes d'information

Les projets suivants ont notamment été terminés au cours de l'exercice financier 2015-2016 :

- La refonte du système de suivi de la correspondance ministérielle;
- La refonte du volet relatif aux formulaires du système de gestion des libérations conditionnelles;
- La Déclaration annuelle des services et autres secours et incendies vient s'ajouter au système de gestion des déclarations d'incendies qui était déjà en place à la DGSCSI.

Plusieurs autres projets se sont poursuivis au cours de 2015-2016, entre autres :

- La réalisation du système Acolyte visant à moderniser la délivrance des permis d'alcool de la RACJ. La seconde livraison, des quatre prévues, a été effectuée. Les travaux se poursuivent;
- Les travaux de réalisation du système de gestion des morgues pour le Bureau du coroner, dont la mise en production est prévue en mai 2016.

Certains projets ont également débuté ou sont en préparation :

- Le projet d'outil d'évaluation du risque et de l'analyse clinique des personnes contrevenantes pour les services correctionnels;
- Des projets visant à assurer la haute disponibilité des systèmes applicatifs et la relève de bases de données afin d'assurer davantage de stabilité aux actifs informationnels du ministère;
- La production du dossier de présentation stratégique pour le projet de modernisation des systèmes d'information correctionnelle (DACOR 2.0);
- Les activités préparatoires à la réalisation d'une solution informatique pour le Fichier d'immatriculation des armes à feu. À ce titre, le MSP travaillera en partenariat avec le MTESS afin de bénéficier des actifs et de l'expérience du Directeur de l'état civil en matière de tenue de registre.

En ce qui concerne le Web, en plus des activités courantes d'entretien et de sécurité, l'année 2015-2016 a été marquée par la migration technologique de deux sites, soit ceux du Comité de déontologie policière et du Commissaire à la déontologie policière.

Le développement d'un site Web pour le BEI, organisme récemment créé, et la refonte de celui de l'Unité permanente anticorruption sont en cours.

Soutien aux utilisateurs

Le projet de mise à niveau des postes de travail vers Windows 8.1 et Office 2013 devrait se terminer en juillet 2016. En date du 31 mars 2015, 66% du parc informatique avait migré vers cette nouvelle version, ce qui représente 2710 postes.

Du côté des services correctionnels, l'ouverture du nouvel établissement de Roberval a nécessité l'installation et la configuration de plusieurs équipements (radios, ordinateurs, imprimantes, etc.) et le transfert des équipements réseau.

Infrastructures technologiques

Dans le cadre du plan de modernisation des infrastructures technologiques, un appel d'offres a été réalisé pour le remplacement des équipements de traitement et de stockage des centres de traitement de Québec et de Montréal. Ces acquisitions remplaceront des équipements âgés et permettront de répondre à la demande croissante.

Les équipements et systèmes informatiques de la RACJ ont été transférés et intégrés au centre de traitement informatique du MSP dans une optique d'efficience et de centralisation.

Enfin, le projet de migration à la téléphonie IP et de rehaussement des infrastructures réseau des services correctionnels s'est terminé durant la dernière année. Ces nouvelles technologies remplacent celles devenues désuètes tout en améliorant la qualité des services.

Géomatique

Dans le domaine de la géomatique, le MSP a collaboré à la réalisation du site Web donneesquebec.ca. Le gouvernement du Québec ainsi que les municipalités de Laval, de Gatineau, de Montréal, de Québec et de Sherbrooke ont uni leurs efforts pour regrouper plusieurs centaines de jeux de données afin de faciliter la participation citoyenne pour l'élaboration de solutions innovantes et d'accroître la transparence des administrations publiques.

Le MSP a également procédé, le 13 août 2015, à la mise en ligne d'IGO (Infrastructure géomatique ouverte), le premier logiciel gratuit en géomatique utilisant une licence libre en français produite par l'administration publique québécoise. IGO permet de tirer profit d'une multitude de données géographiques grâce à une interface cartographique accessible par un navigateur Web. Cette interface est notamment destinée aux partenaires du MSP comme les centres d'urgence 9-1-1, les organisations municipales et régionales en sécurité civile et incendie, mais également aux autres organisations de l'administration publique québécoise voulant mettre en valeur leurs données géographiques.

Réalisations en ressources informationnelles

Tableau 21 : Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2015-2016[1, 2]

Dépenses et investissements	Prévus	Réels	Écarts	Explication des écarts
		(k$)		
Activités d'encadrement	420,0	567,8	147,8	La dépense en rémunération concernant les activités d'encadrement a été ajustée à la suite de la réorganisation du 18 janvier 2016.
Activités de continuité	16 304,8	13 421,8	(2 883,0)	Des dépenses concernant les acquisitions non capitalisables ont été reportées.
Projets	4 918,7	1 672,6	(3 246,1)	Le démarrage de certains projets a été retardé, le temps d'obtenir les autorisations requises.
Total	**21 643,5**	**15 662,2**	**(5 981,3)**	**Plusieurs activités et investissements sont en redémarrage.**

1. Le ministère soutient l'entretien et le développement informatique des organismes relevant du ministre, à l'exception de la Sûreté du Québec et de l'ENPQ.
2. Bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles 2014-2015, section C (Total des ressources informationnelles).

Tableau 22 : Liste des principaux projets en ressources informationnelles, ressources affectées et état d'avancement[1]

Liste des projets en 2015-2016 [2]	Ressources humaines prévues	Ressources humaines utilisées	Écart	Ressources financières prévues	Ressources financières utilisées	Écart	Avancement	Explication des écarts
	(ETC)			(k$)			(%)	
Gestion des morgues	4,5	5,6	1,1	445,0	534,6	89,6	89	Augmentation de l'investissement et des efforts liés à l'implantation du système
Refonte des formulaire CQLC	0,2	0,6	0,4	52,6	80,2	27,6	100	–
Refonte du système Alcool (ACOLYTE)[3]	6,1	3,2	-2,9	2 012,0	622,7	-1 389,3	60	Remplacement de ressources et nouvelle planification
Migration à la téléphonie IP–Détention	0,1	0,1	0,0	124,0	153,3	29,3	100	–
Rehaussement des infrastructures réseau en détention	0,3	0,1	-0,2	100,0	43,0	-57,0	100	–
Migration à Windows 8 et évolution de la suite bureautique Office	0,7	2,3	1,6	242,8	238,7	-4,1	96	Projet réalisé avec l'équipe interne
Système d'outils informatisés d'évaluation et de suivi (SOIES)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8	Projet suspendu temporairement
TOTAL	11,9	11,9	0,0	2 976,4	1 672,5	-1 303,9	S. O.	

3.2 Les communications

Relations publiques et médias

Le MSP a publié 159 communiqués de presse et organisé 10 conférences de presse.

Sites Internet

Vous trouverez l'information sur cette section à l'objectif 1.3.1 du suivi du Plan stratégique 2012-2016.

Standards sur l'accessibilité Web

En mai 2011, le Conseil du trésor a adopté trois standards visant à accroître l'accessibilité du Web : site Web, document téléchargeable et contenu multimédia (contenu audio, vidéo ou animation). Un travail en continu est fait par la DCOM pour rendre accessibles les nouveaux contenus qui sont intégrés dans les sites du ministère selon la demande.

1. Le projet de vérification biométrique des sursitaires figurait sur la liste des principaux projets en 2014-2015. Il n'y figure pas cette année puisqu'il s'agit d'un projet d'acquisition.
2. Toutes ces données concernent uniquement l'année financière 2015-2016.
3. Ce projet informatique est également présenté dans le rapport annuel de gestion de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Les deux tableaux suivants rendent compte de l'état de la situation concernant l'atteinte des standards demandés.

Élément	Explication
Liste des sections ou sites Web pas encore conformes	L'accessibilité est appliquée dans l'ensemble des sites Internet sous la responsabilité de la DCOM.
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	Un travail en continu est fait par l'équipe Web pour rendre accessibles les nouveaux contenus.
Liste des obstacles et des situations particulières	Un avis aux personnes handicapées indique qu'un élément de contenu présente un obstacle à l'accessibilité, par exemple les animations, jeux et outils de formation Flash, les fichiers audio et vidéo et les cartes géographiques comportant des objets géoréférencés. De l'aide est offerte dans la section « Accessibilité ».
Ressources mises à contribution	Les ressources internes de la DCOM sont mises à contribution.

Élément	Oui/Non – Explication
Prévision d'une refonte	Non
Réalisation d'un audit de conformité	Non
Élaboration d'un plan action	Non
Démarche de sensibilisation et de formation	Non
Cadre de gouvernance en place	Oui. L'accessibilité des sites Internet et intranet ministériels, du site jeunesse et du portail Choisis ton gang est sous la responsabilité de la DCOM.

PARTIE 4

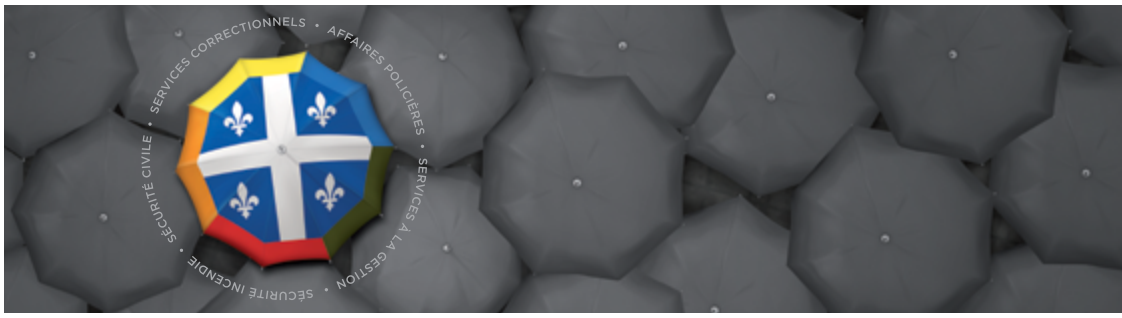

L'application des exigences législatives et gouvernementales

4.1 L'accès à l'égalité en emploi

Données globales

Tableau 23 : Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2015-2016

	Réguliers[1]	Occasionnels[2]	Étudiants[3]	Stagiaires	Total
Nombre total de personnes embauchées	197	277	100	16	590

Source : SCT. Les mouvements sont cumulatifs à la paie 27 et ils excluent les occasionnels avec droit de rappel.

Tableau 24 : Effectif régulier au 31 mars 2016

Nombre de l'effectif régulier
4 745

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Rappel de l'objectif d'embauche : Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées afin d'augmenter la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

1. Les données sur l'embauche du personnel régulier ne visent que les recrutements.
2. Les données sur l'embauche du personnel occasionnel ne visent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé ou prolongé.
3. Contrairement aux années antérieures, les données sur les étudiants n'incluent pas uniquement l'embauche pour la période d'été; elles englobent l'année complète.

Tableau 25 : Embauche de membres de groupes cibles

Statuts d'emploi	Embauche totale 2015-2016	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Personnes dans au moins un groupe cible	Taux d'embauche par statut d'emploi[1]
	(Nbre)						(%)
Réguliers	197	44	3	0	0	46	23,4
Occasionnels	277	27	1	2	4	32	11,6
Étudiants	100	9	0	1	1	10	10,0
Stagiaires	16	2	0	0	0	2	12,5

Source : SCT. Les mouvements sont cumulatifs à la paie 27 et ils excluent les occasionnels avec droit de rappel.

Tableau 26 : Évolution du taux d'embauche global de membres de groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
	(%)			
2013-2014	14,3	10,8	8,9	14,8
2014-2015	11,0	10,5	8,5	14,3
2015-2016	23,4	11,6	10,0	12,5

Source : SCT. Les mouvements sont cumulatifs à la paie 27 et ils excluent les occasionnels avec droit de rappel. Une personne est inscrite sur plus d'une liste de groupes cibles.

Tableau 27 : Évolution de la représentativité de membres de groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Rappel des objectifs : Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Groupes cibles	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible			Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier		
	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2015-2016	2014-2015	2013-2014
	(Nbre)			(%)		
Communautés culturelles	**526**	533	517	**11,1**	10,9	11,0
Autochtones	**27**	27	26	**0,6**	0,6	0,6
Anglophones	**47**	48	46	**1,0**	1,0	1,0
Personnes handicapées	**21**	24	22	**0,4**	0,5	0,5

1. Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale en 2015-2016 dans le statut d'emploi. Une personne est inscrite sur plus d'une liste de groupes cibles.

Tableau 28 : Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2016[1]

Groupes cibles	Personnel												Total	
	D'encadrement		Professionnel[2]		Technicien		De bureau		Agents de la paix		Ouvrier			
	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)
Communautés culturelles	17	4,2	47	6,1	20	10,1	45	15,0	378	12,8	19	16,8	526	11,1
Autochtones	4	1,0	3	0,4	1	0,5	2	0,7	15	0,5	2	1,8	27	0,6
Anglophones	14	3,5	4	0,5	0	–	2	0,7	27	0,9	0	–	47	1,0
Personnes handicapées	0	–	7	0,9	2	1,0	7	2,3	3	0,1	2	1,8	21	0,4

Source : Média pour le nombre de l'effectif régulier et SAGIR pour le nombre des membres de groupes cibles

Femmes

Tableau 29 : Taux d'embauche des femmes en 2015-2016 par statut d'emploi

		Personnel				Total
		Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	
Total de personnes embauchées	(Nbre)	197	277	100	16	590
Femmes embauchées	(Nbre)	83	132	77	11	303
Taux d'embauche de femmes	(%)	42,1	47,7	77,0	68,8	51,4

Source : SCT. Les mouvements sont cumulatifs à la paie 27 et ils excluent les occasionnels avec droit de rappel.

Tableau 30 : Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2016

		Personnel						Total
		D'encadrement	Professionnel[2]	Technicien	De bureau	Agents de la paix	Ouvrier	
Effectif total (Hommes et femmes)	(Nbre)	402	770	198	301	2 961	113	4 745
Femmes	(Nbre)	184	514	140	255	1 124	30	2 247
Taux de représentativité des femmes	(%)	45,8	66,8	70,7	84,7	38,0	26,5	47,4

Source : Média

1. Le calcul des pourcentages a comme dénominateur les données correspondantes de la 1re ligne du tableau 30.
2. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration ou le maintien à l'emploi

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Tableau 31 : Projets soumis dans le cadre du PDEIPH

	Automne 2015 (cohortes 2016)	Automne 2014 (cohortes 2015)	Automne 2013 (cohortes 2014)
Projets soumis au Centre de services partagés du Québec	1	0	1

Tableau 32 : Participants au PDEIPH

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Nouveaux participants accueillis du 1er avril au 31 mars	0	0	1

4.2 L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Ce bilan est réalisé conformément aux dispositions prévues au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2).

En 2015-2016, le ministère a reçu 669 demandes d'accès aux documents. De ce nombre, 19 ont été traitées par la Sûreté du Québec et 650 par le ministère. Pour les demandes traitées par le MSP, il s'agit d'une hausse de 18 % par rapport à l'année 2014-2015.

Graphique 1 : Nombre de demandes d'accès à l'information par année financière depuis 2009-2010

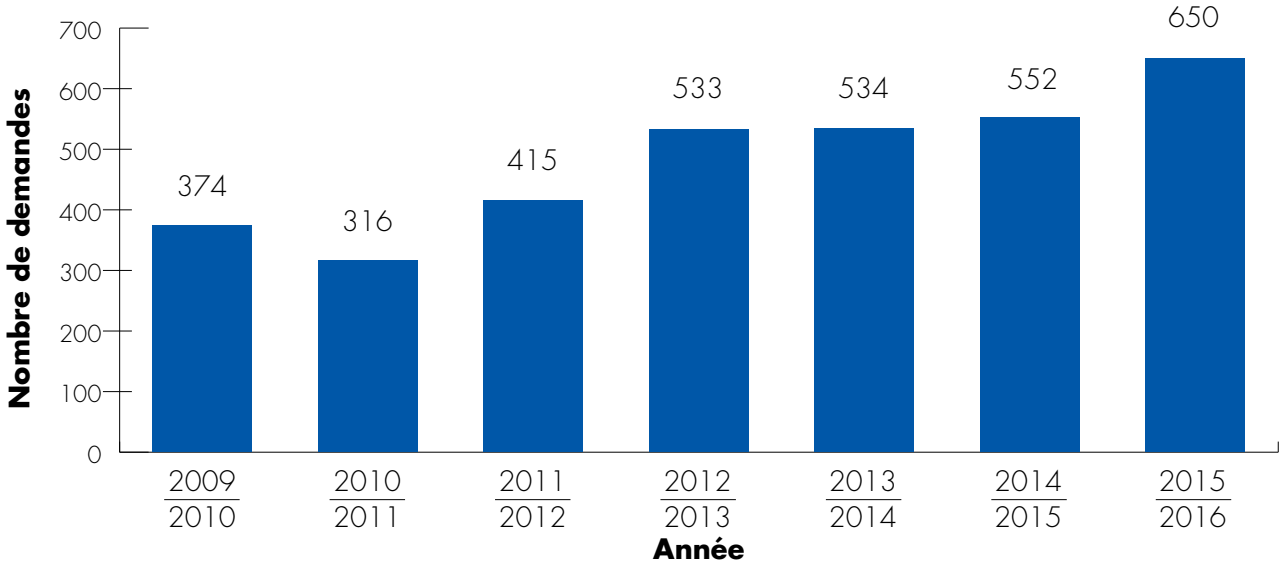

Parmi les demandes traitées par le ministère, 397 concernaient l'accès à des renseignements personnels, alors que 253 portaient sur l'accès à des documents relatifs aux différentes activités du ministère.

Le traitement des 650 demandes se répartit comme suit :

- 195 ont donné lieu à l'accès à la totalité des documents ou des renseignements demandés;
- 264 ont été partiellement acceptées (l'accès à certains des documents ou aux renseignements demandés a été refusé conformément aux restrictions prévues par la loi);
- 72 visaient des documents non détenus par le ministère;
- 38 ont été refusées;
- 53 étaient en cours de traitement au 31 mars 2016;
- 14 ont été acheminées à un autre organisme;
- 14 ont été annulées par le demandeur.

Sur les 583 demandes qui ont obtenu une réponse[1] au 31 mars 2016, 388 (67 %) ont été traitées dans un délai de 20 jours et 489 (84 %) l'ont été dans un délai de 30 jours, conformément aux obligations prévues à la loi.

Les articles suivants de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) ont été invoqués pour motiver un refus total ou une acceptation partielle :

- les articles 9 et 15 concernant le droit d'accès;
- l'article 19 concernant des renseignements ayant des incidences sur les relations intergouvernementales;

1. Ce nombre exclut les 53 demandes en traitement au 31 mars 2016 et les 14 demandes annulées.

- l'article 20 concernant des renseignements ayant des incidences sur les négociations entre les organismes publics;
- les articles 21, 22 et 23 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'économie, la négociation des contrats et des renseignements financiers et techniques appartenant à un tiers;
- l'article 27 concernant des renseignements permettant de révéler un mandat ou une stratégie de négociation;
- les articles 28 et 29 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et de la sécurité publique;
- les articles 30.1, 31, 32, 33, 34, 37, 39, 40, 41 et 42 concernant des renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives, politiques ou de vérification;
- l'article 48 concernant un document relevant davantage de la compétence d'un autre organisme public;
- les articles 53, 54, 57, 87 et 88 concernant le caractère confidentiel des renseignements personnels;
- l'article 67 concernant la transmission d'un document sans le consentement de la personne concernée, afin de communiquer un renseignement personnel à toute personne ou à tout organisme si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec.

Aucune mesure d'accommodement n'a été demandée pour faciliter le droit d'accès d'une personne handicapée.

Depuis le 1er avril 2015, vingt décisions du responsable de l'accès aux documents ont fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Enfin, le Comité ministériel sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels s'est réuni une fois en 2015-2016. Ses membres ont évalué la conformité des deux projets informatiques du ministère aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (RLRQ, chapitre R-0.2)

En application de l'article 101 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (RLRQ, chapitre R-0.2), 179 demandes de transmission d'un rapport d'un agent de la paix annexé à un rapport d'investigation d'un coroner ont été reçues et traitées en 2015-2016, 8 d'entre elles ont été annulées et 15 étaient en traitement au 31 mars 2016. Il s'agit d'une baisse de 26% par rapport à l'année 2014-2015.

Aux fins d'études, d'enseignement ou de recherches scientifiques, conformément à l'article 31 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (RLRQ, chapitre R-0.2), trois demandes de consultation de rapport d'agent de la paix annexé à un rapport d'investigation d'un coroner ont été reçues et traitées en 2015-2016.

4.3 La politique linguistique

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le ministère s'est doté d'une politique linguistique approuvée par l'Office québécois de la langue française. Celle-ci fait actuellement l'objet d'une révision.

Pour respecter les objectifs de la Charte de la langue française et assurer l'usage d'un français de qualité, la majorité des textes provenant du ministère diffusée auprès du public a fait l'objet d'une révision linguistique. Du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, la DCOM a révisé 559 documents, pour un total de 4 633 pages et a procédé à la relecture de 28 documents totalisant 463 pages.

Un service de consultation linguistique est offert au personnel du ministère. Au cours de cette période, 177 demandes ont été traitées.

4.4 Le développement durable

Développement durable

Le MSP a continué la mise en œuvre de son Plan d'action de développement durable 2013-2015 conformément à la Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1). Ce plan permet de répondre aux orientations gouvernementales en cette matière.

Il a été prolongé pour la période 2015-2016 en attente de l'adoption de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 le 5 novembre 2015. Cette prolongation a permis de consacrer davantage d'efforts pour élaborer un plan d'action ministériel 2016-2020 de développement durable répondant aux nouvelles exigences gouvernementales.

Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif ministériel : Promouvoir et améliorer le degré de connaissance de la démarche de développement durable auprès du personnel et encourager la mise en place de mesures permettant d'y apporter une contribution.

Action 1 : Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.

Indicateur	Nombre d'activités de sensibilisation et d'information sur la démarche de développement durable du personnel du ministère
Cible 2013-2015	6 activités annuellement
Résultat 2015-2016	3 activités
Commentaires	La Journée de l'environnement dans l'administration publique 2015 a été soulignée par une communication dans l'intranet ministériel. Une invitation à contribuer aux travaux d'élaboration du Plan d'action de développement durable 2016-2020 a été lancée auprès du personnel. Une série de chroniques estivale sur les écogestes citoyens a été publiée dans l'intranet.

Indicateur	Élaboration d'un plan de formation ministériel
Cible 2013-2014	Adoption au cours du premier trimestre de 2013-2014
Résultat 2015-2016	Cible atteinte en 2013-2014
Commentaire	Cette action a été réalisée durant l'année 2013-2014.

Indicateur	Taux du personnel ciblé[1] du ministère ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable dans ses activités régulières
Cible 2013-2015	100% d'ici 2015
Résultat 2015-2016	40% (56/140 personnes ciblées)
Commentaires	Le ministère a ciblé 140 personnes. De ce nombre, 108 personnes, dont les tâches sont liées directement à l'encadrement du personnel, ont été identifiées. Par ailleurs, huit personnes ciblées pour les tâches autres que l'encadrement ont suivi une formation sur la prise en compte des principes de développement durable dans le cadre de deux projets.

1. Les personnes dont les tâches sont liées directement aux éléments suivants : 1) l'encadrement; 2) la planification stratégique et opérationnelle; 3) l'élaboration et l'analyse de projets, de programmes, politiques, d'avis, d'appels d'offres et leurs suivis; 4) l'organisation d'événements, de colloques, de congrès ou de réunions; 5) la rédaction communicationnelle et organisationnelle; 6) toute autre catégorie de tâches jugées pertinentes pour son organisation. Au total, environ 140 personnes seront ciblées par ce plan de formation.

Objectif gouvernemental 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif ministériel : Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion du ministère.

Action 2 : Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable.

Indicateur	Nombre de gestes requis pour démontrer l'adoption de mesures environnementales et de pratiques d'acquisitions écoresponsables
Cible annuelle	3 nouveaux gestes
Résultat 2015-2016	3 nouveaux gestes
Commentaires	Le ministère inclut dans ses appels d'offres concernant l'achat de textiles l'obligation de détenir au moins une certification valide et internationale concernant le respect des droits des travailleurs. Un questionnaire interactif sur la gestion des matières résiduelles à l'intention des employés a été publié dans l'intranet. Un portrait des installations de recyclage dans les bâtiments occupés par le ministère a été réalisé.

Objectif gouvernemental 21 : Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif 1 de l'agenda 21 de la culture du Québec : Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire.

Action 3 : Dans la foulée du 100e anniversaire de l'Établissement de détention de Montréal, poursuivre les efforts de reconnaissance de la valeur patrimoniale de cette institution et son apport à l'histoire du Québec.

Indicateur	Production de contenus culturels portant sur le 100e anniversaire de l'Établissement de détention de Montréal
Cible 2013-2015	3 initiatives
Résultat 2015-2016	3 initiatives
Commentaire	Les trois initiatives culturelles prévues dans le cadre du 100e anniversaire de l'Établissement de détention de Montréal ont été réalisées durant l'année 2013-2014.

Objectif gouvernemental 26 : Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Objectif 7 de l'agenda 21 de la culture du Québec : Reconnaître le rôle de la culture comme vecteur de cohésion sociale. Valoriser l'engagement des artistes, des citoyennes et des citoyens dont l'action culturelle contribue au développement social et économique de leur milieu de vie.

Action 4 : Encourager la mise en place d'activités de réinsertion sociale intégrant des contenus culturels dans le système correctionnel québécois.

Indicateur	Nombre d'activités de réinsertion sociale intégrant des contenus culturels
Cible annuelle	3 activités annuellement
Résultat 2015-2016	3 activités
Commentaires	La DCOM et la DGSC ont collaboré à la production du documentaire intitulé *Unité 9 : les IPL*. Celui-ci lève le voile sur la réalité du métier d'intervenant de première ligne (IPL) et d'agent des services correctionnels travaillant auprès de femmes incarcérées. Dans le cadre de la programmation *Hors les murs* du Salon du livre de Trois-Rivières, les auteurs Guillaume Morissette et Véronique Marcotte se sont rendus à l'Établissement de détention de Trois-Rivières en mars 2016 pour donner une conférence aux personnes incarcérées. Ils ont ainsi pu discuter de leurs romans. L'Établissement de détention Rivière-des-Prairies a mis sur pied un comité interculturel dont la mission est de mobiliser, d'encourager et de soutenir son personnel dans la compréhension du multiculturalisme.

4.5 L'égalité entre les femmes et les hommes

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, parrainé par le Secrétariat à la condition féminine, présente l'éventail des gestes qui seront accomplis par le gouvernement et ses partenaires au cours des prochaines années pour l'atteinte d'une égalité effective entre les femmes et les hommes au Québec.

Le ministère s'est engagé à réaliser les actions 80 et 86 du plan d'action.

Action 80 :
Produire, sur une base annuelle, deux rapports sur les statistiques policières en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle et en assurer la diffusion.

Résultat : Trois rapports sur les statistiques policières de 2014 ont été produits : le premier sur les homicides familiaux[D], le deuxième sur les infractions contre la personne commise dans un contexte conjugal au Québec[E] et le troisième sur les infractions sexuelles. Les deux premiers seront diffusés dans le site Web du MSP au début d'avril 2016, alors que celui sur les infractions sexuelles devrait être accessible dans les semaines qui suivent.

Action 86 :
Sensibiliser la population pour prévenir l'exploitation sexuelle et venir en aide aux femmes qui veulent quitter le milieu de la prostitution.

Résultat : Le Comité interministériel sur l'exploitation sexuelle, coprésidé par le MSP, a élaboré une série de mesures qui seront intégrées à la stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles. Celle-ci est placée sous la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine, et son lancement est prévu au cours des prochains mois.

4.6 La gestion et le contrôle des effectifs et des renseignements relatifs aux contrats de services

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (L.Q. 2014, chapitre 17) (LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Aux fins de l'application des mesures prévues à la LGCE, la première période fixée par le Conseil du trésor, en vertu de l'article 11, débute le 1er janvier 2015 et se termine le 31 mars 2016.

4.6.1 Les contrats de services

Tableau 33 : Contrats de services comportant une dépense de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016

Contrats	(Nbre)	(k$)
Contrats de services avec une personne physique[1]	15	847,2
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique[2]	80	12 133,5
Total des contrats de services	**95**	**12 980,7**

4.6.2 La gestion et le contrôle des effectifs

La section « 3.1.2 Les ressources humaines » du présent rapport annuel de gestion répond aux exigences sur le contrôle des effectifs sous la rubrique « Répartition par catégorie d'emploi au 31 mars 2016 ».

4.7 La Politique de financement des services publics

4.7.1 Les biens et services actuellement tarifés

La Politique de financement des services publics annoncée au dépôt du budget 2009-2010 vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence du processus tarifaire et de la reddition de comptes qui y est associée.

À l'exception des organismes relevant du ministre, trois secteurs facturent des services à l'externe.

En vertu d'une entente signée avec le gouvernement fédéral, la DGSC facture les services relatifs à la garde de détenus fédéraux séjournant dans des établissements de détention provinciaux. Les tarifs sont établis en vertu de l'entente. Ils ont été fixés en fonction des coûts et sont indexés le 1er avril de chaque année selon la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre précédant le début de l'année financière concernée.

Le LSJML, pour sa part, facture ses produits et services à une clientèle diversifiée composée notamment d'entreprises privées et de corps policiers. La fixation des tarifs, selon le produit ou le service rendu, s'appuie soit sur le prix de revient, soit sur les tarifs du secteur privé. Les tarifs sont révisés annuellement en tenant compte de ces deux méthodes.

Des enquêtes de filtrage de sécurité sont réalisées pour des unités du ministère, telle la DGSC, et aussi pour des organisations externes, notamment Hydro-Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec. La fixation des tarifs est basée sur le prix de revient des services. Selon la situation, ils sont indexés ou révisés annuellement.

1. Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.
2. Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Tableau 34 : Revenus provenant de la facturation des services

	2015-2016[1]			2014-2015
	Revenus	Coûts	Financement[2]	Revenus[3]
	(k$)		(%)	(k$)
Location de chambres et pension (population carcérale confiée par le gouvernement fédéral)	3 120,9	3 131,3	99,7	3 344,3
Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	167,1	167,1	100,0	202,8
Programme civil de filtrage de sécurité[4]	540,2	540,2	100,0	475,7

4.7.2 Les nouveaux biens et services tarifés

Aucun nouveau produit ou service n'a été tarifé en 2015-2016.

4.7.3 Les biens et services non tarifés

Aucun autre bien ou service, pouvant faire l'objet d'une tarification, n'a été recensé.

4.8 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

4.8.1 Les recommandations touchant la sécurité civile (rapport de vérification de l'optimisation des ressources, automne 2013)

Dans son rapport du 27 novembre 2013, le Vérificateur général du Québec a formulé seize recommandations relatives à la gestion des risques de sinistre, à l'aide financière aux sinistrés, aux accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC), à la reddition de comptes et à l'évaluation de programmes (chapitre 6). Toutes les recommandations ont été acceptées par le ministère et un plan d'action a été élaboré. La DVIEI prévoit, dans sa planification pluriannuelle, un suivi de ce plan d'action.

Au cours de l'année 2015-2016, plusieurs actions prévues dans ce plan ont été réalisées pour suivre les recommandations du Vérificateur général du Québec. Les principales sont les suivantes :

- Mise en œuvre d'un plan d'action découlant de la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024. Ce plan d'action a été approuvé par le CSCQ en 2015-2016;
- Mise en œuvre de plusieurs projets en appréciation et en traitement des risques prévus au Cadre pour la prévention de sinistres 2013-2020 (tableau 38);
- Établissement d'orientations pour l'actualisation du cadre législatif en matière de sécurité civile;

1. Ces données correspondent à des résultats préliminaires.
2. Les taux de financement indiqués correspondent à l'information accessible actuellement.
3. Référence : RAG 2014-2015.
4. Revenus générés par les enquêtes de filtrage de sécurité réalisées pour les clients extérieurs au ministère.

- Mise en ligne dans le site Internet du MSP des paramètres d'octroi d'une aide financière concernant le Cadre pour la prévention des sinistres 2013-2020;
- Sollicitation auprès des municipalités pour l'élaboration et la mise à jour de leur plan de mesures d'urgence;
- Élaboration d'un questionnaire d'autoévaluation concernant l'état de préparation des municipalités aux sinistres;
- Élaboration d'un projet de stratégie de sensibilisation du public aux risques de sinistre et à l'importance de s'y préparer;
- Adhésion du gouvernement à Québec En Alerte, qui découle du service pancanadien d'alertes au public. Au Québec, le MSP est le diffuseur de ces messages et poursuit l'opérationnalisation et l'optimisation de leur diffusion;
- Poursuite de la révision des missions du Plan national de sécurité civile pour mieux définir les rôles et les responsabilités des ministères et organismes (MO) concernés au regard des quatre dimensions de la sécurité civile, soit la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement;
- Tenue de rencontres de l'OSCQ et des organisations régionales de sécurité civile, notamment afin d'assurer le suivi des recommandations des rapports de débreffage préparés à la suite de sinistres ou d'incidents;
- Poursuite de la bonification du nouveau système informatique TRAFIQ pour améliorer le traitement des réclamations d'aide financière;
- Maintien de différentes mesures pour le suivi des dépenses admissibles aux AAFCC;
- Ventilation des mesures préventives découlant du programme d'aide financière et de l'aide financière (tableau 35).

Reddition de comptes et évaluation de programme

Les tableaux suivants concernent les programmes d'aide financière et le cadre pour la prévention de sinistres. Les sommes versées sont ventilées par type de sinistre.

Tableau 35 : Dossiers relatifs aux mesures préventives en 2015-2016[1,2]

Mesures	Particuliers	Entreprises	Municipalités	Organismes	Total
			(Nbre)		
Mesures préventives temporaires	14	2	–	–	16
Allocation de déplacement	–	–	–	–	–
Immunisation	–	–	–	–	–
Allocation de départ	7	–	–	–	7
Bris de couvert de glace	–	–	11	–	11
Mouvement de sol :					
Allocation de départ	7	–	–	–	7
Allocation de déplacement	–	–	–	–	–
Stabilisation de talus	1	–	–	–	1
Total	**29**	**2**	**11**		**42**

Source : TRAFIQ

Tableau 36 : Sommes versées[3]

Événements (dossiers actifs)	Particuliers		Entreprises		Municipalités		Organismes		Total	
	2015 2016	Cumul	2015 2016	Cumul	2015 2016	Cumul	2015 2016	Cumul	2015 2016	Cumul
					(Nbre)					
Pluies abondantes survenues au cours de l'année	1,883	S.O.[4]	0,432	S.O.[4]	2,199	S.O.[4]	0,023	S.O.[4]	**4,537**	**S.O.[4]**
Autres événements survenus au cours de l'année	0,691	S.O.[4]	0,000	S.O.[4]	0,428	S.O.[4]	0,002	S.O.[4]	**1,121**	**S.O.[4]**
Lac-Mégantic (2013)[5]	0,102	2,677	0,964	7,424	1,761	63,590	0,367	2,701	**3,194**	**76,392**
Autres événements antérieurs à 2015-2016	6,006	S.O.[4]	1,002	S.O.[4]	12,061	S.O.[4]	0,079	S.O.[4]	**19,148**	**S.O.[4]**

Source : Système SAGIR

1. Il n'est pas possible d'isoler les mesures préventives temporaires des municipalités, car sur le plan informatique, elles sont regroupées avec les mesures d'intervention et de rétablissement.
2. Les dossiers présentés sont ceux dont la date de sinistre est comprise durant l'année financière, soit du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.
3. Les données cumulatives sont présentées pour un événement précis seulement et tiennent compte de récupérations de sommes pour l'année antérieure.
4. Ces données ne sont pas présentées, car elles ne sont pas représentatives de l'aide financière versée considérant les particularités de traitement de certains dossiers.
5. Les données propres au programme d'aide pour Lac-Mégantic concernent uniquement le MSP.

Tableau 37 : Nombre de dossiers[1, 2]

Événements (dossiers actifs)	Particuliers		Entreprises		Municipalités		Organismes		Total	
	2015 2016	Cumul	2015 2016	Cumul	2015 2016	Cumul	2015 2016	Cumul	2015 2016	Cumul
	(Nbre)									
Pluies abondantes survenues au cours de l'année	137	S.O.[3]	98	S.O.[3]	42	S.O.[3]	0	S.O.[3]	**277**	S.O.[3]
Autres événements survenus au cours de l'année	68	S.O.[3]	20	S.O.[3]	42	S.O.[3]	1	S.O.[3]	**131**	S.O.[3]
Lac-Mégantic (2013)[4]	0	1 945	0	244	0	7	0	74	**0**	**2 270**
Autres événements antérieurs à 2015-2016	3	S.O.[3]	1	S.O.[3]	2	S.O.[3]	1	S.O.[3]	**7**	S.O.[3]

Source : Système TRAFIQ

1. Nombre de dossiers en traitement au cours de l'année de référence; cela comprend les dossiers ouverts et rouverts dans l'année.
2. Les données cumulatives sont présentées pour un événement précis seulement
3. Ces données ne sont pas présentées, car elles ne sont pas représentatives de l'aide financière versée considérant les particularités de traitement de certains dossiers.
4. Les données propres au programme d'aide pour Lac-Mégantic concernent uniquement le MSP.

Tableau 38 : Projets en appréciation et en traitement des risques pour 2015-2016

Risque/projet	Descriptif	Coût
		($)
Érosion et submersion côtières		
• Bornes de suivi de l'érosion – Université du Québec à Rimouski (UQAR)	• Poursuivre le suivi du réseau des stations de mesures de l'érosion des côtes et des infrastructures débuté en 2007	250 000
• Analyse de risques – UQAR	• Contrat de recherche sur l'analyse de risques d'érosion et de submersions côtières – Sainte-Luce, Sainte-Flavie et Godbout	250 000
• Financement de la Chaire de recherche en géoscience côtière – UQAR	• Subvention à verser conformément à ce qui est stipulé dans la convention signée le 29 août 2012	300 000
• Traitement des risques – Village de Pointe-Lebel	• Entente visant le financement du déménagement d'une résidence menacée par l'érosion côtière	140 000
Inondation		
• Analyse de risques d'inondation – UQAR	• Contrat de recherche sur le développement d'une méthodologie d'anaylse du risque d'inondation et réalisation d'un prototype d'évaluation	100 000
• Analyse de risques d'inondation – INRS	• Contrat de recherche pour l'amélioration de la connaissance du risque d'inondation dans le secteur Decelles-Fortin-Choinière à Brigham	25 000
• Analyse de risques d'inondation – Université Laval	• Contrat de recherche pour l'amélioration de la connaissance de la dynamique des glaces de la rivière Sainte-Anne en vue de réduire les risques d'inondation dans la ville de Saint-Raymond	250 000
• Évaluation d'outils hydrauliques – MDDELCC	• Entente de services sur le développement d'une modélisation hydrométrique avec le Système d'analyse des rivières du centre d'ingénierie hydrologique (HEC-RAS) de la rivière Chaudière et de ses tributaires	150 800

Risque/projet	Descriptif	Coût
Glissement de terrain		
• Plans et devis du MTMDET	• Réalisation de plans et devis par le MTMDET quant à des travaux de prévention à réaliser.	42 134
• Analyse de risques – Université Laval	• Contrat de recherche sur l'utilisation d'explosifs à proximité de pentes d'argiles sensibles	25 000
• Traitement des risques – Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	• Entente de financement de travaux de stabilisation de talus dans le secteur du domaine des Palissades	972 000
Tremblement de terre		
• Analyse de risques – René Tinawi inc.	• Contrat de recherche visant à dresser un portrait des pôles d'expertise pour les différentes composantes du risque sismique	9 000
• Analyse de risques – Université McGill	• Contrat de recherche sur l'évaluation des conséquences du risque sismique sur le bâti situé sur l'île de Montréal	68 000
Acquisition de données géographiques		
• Acquisition de Light Detection And Ranging (LiDAR) et bathymétrie	• Réalisation de recherche LiDAR et de travaux de bathymétrie en vue de fournir des données pour les travaux de cartographie, de recherche et de traitement des risques pour l'ensemble des aléas	698 600
Autres		
• Frais de fonctionnement du Service de l'expertise – DGSCSI	• Frais de fonctionnement	*7 759*
Total – Appréciation et traitement des risques		3 288 293

4.8.2 Les recommandations sur les contrats en technologies de l'information (rapport de vérification particulière, novembre 2015)

Dans son rapport de vérification particulière de novembre 2015, le Vérificateur général du Québec a formulé six recommandations à l'intention des ministères et organismes concernés relativement à la gestion des contrats en technologies de l'information.

À la suite de ces recommandations, le ministère a élaboré un plan d'action pour faire en sorte que les recommandations soient adressées et suivies. Au total, 22 actions ont été élaborées. Les recommandations qui suivent s'adressent à tous les ministères et organismes qui ont fait l'objet d'une vérification.

Note : Les puces identifiées par le symbole ❖ présentent le compte rendu des actions ponctuelles de l'année.

1. Assurer l'indépendance, l'impartialité et l'imputabilité des personnes concernées par l'élaboration des besoins, la préparation de l'appel d'offres et l'évaluation des soumissions; à cet effet, mettre en place les mécanismes nécessaires notamment pour :
   - repérer les liens privilégiés avec des membres des firmes participantes et mettre en place des mesures afin d'éviter tout conflit d'intérêts apparent ou réel;
2. s'assurer qu'au moins une personne qui participe à l'évaluation des besoins et à la préparation de l'appel d'offres n'est pas concernée par la détermination des besoins ni par la gestion du contrat;
3. identifier de façon formelle les personnes responsables de l'élaboration des besoins et de la préparation de l'appel d'offres;
   - documenter adéquatement les principales décisions prises lors de la préparation de l'appel d'offres et de l'évaluation des soumissions;
     - *L'analyse des soumissions, lors de la tenue des comités de sélection, est encadrée par la prise de notes sur un formulaire standardisé (action 5).*
   - assurer une « étanchéité » entre les membres du comité de sélection et ceux qui sont directement concernés par la détermination des besoins et l'élaboration de l'appel d'offres;
     - *La sous-ministre associée de la DGSG approuve chaque membre du comité de sélection. Chacun doit signer un formulaire d'engagement solennel concernant les règles d'éthique et de confidentialité (action 7).*
   - s'assurer de la véracité de l'information contenue dans les soumissions, en cas de doute.
4. Limiter l'utilisation des contrats à taux journalier à des situations qui le justifient et exiger une documentation suffisante, le cas échéant.
5. Respecter l'ensemble des clauses du contrat lors de la réalisation des travaux, notamment à l'égard des ressources prévues, de leur utilisation et des travaux visés.
   - *Le ministère offre de la formation aux gestionnaires de la DTI afin de parfaire l'information sur les différentes règles de gestion contractuelle, notamment sur le suivi des contrats (actions 10 et 12).*
6. Prévoir des clauses de pénalité concernant la présence des ressources désignées dans la soumission et appliquer la pénalité prévue, le cas échéant.
   - *Depuis septembre 2015, tous les appels d'offres du ministère contiennent des clauses pénales (action 13).*
7. Encadrer l'utilisation des ressources externes pour la réalisation des activités courantes et éviter, dans la mesure du possible, le recours à ces ressources pour les activités stratégiques.
   - *Les ressources externes travaillant dans nos bureaux sont clairement identifiées tant physiquement que dans leurs communications orales et écrites. Seuls les accès aux locaux et aux renseignements jugés essentiels pour la réalisation de leurs mandats leur sont autorisés (actions 15 et 16).*
8. Sensibiliser et responsabiliser les acteurs qui participent à l'une ou à l'autre des étapes de l'attribution des contrats en technologies de l'information sur :
   - leur rôle à l'égard du respect des principes de la Loi sur les contrats des organismes publics;
   - les comportements à adopter afin d'assurer que les risques liés à l'influence, à la fraude, à la collusion et à la corruption sont pris en compte aux différentes étapes du processus.

- *Le ministère offre de la formation aux gestionnaires de la DTI afin de les informer adéquatement sur les différentes règles à respecter en gestion contractuelle, notamment sur le suivi des contrats (action 10).*

4.9 Le suivi des recommandations de la Commission de l'administration publique

Il n'y a aucune recommandation particulière concernant le MSP, en 2014-2015, de la Commission de l'administration publique (CAP) dans ses 31e et 32e rapports sur l'obligation de rendre compte des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics.

La CAP a procédé à l'audition du MSP le 10 février 2016. Le rapport de la CAP devrait être publié au cours de l'année 2016-2017.

4.10 Le suivi des recommandations du Protecteur du citoyen

Dans son rapport spécial concernant les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik du 18 février 2016, le Protecteur du citoyen demande au MSP et au ministère de la Justice (MJQ) de lui faire parvenir, d'ici le 31 mai 2016, un plan de travail afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport.

À la suite du dépôt du rapport spécial, des actions immédiates ont été annoncées et aussitôt entreprises par le MSP. Parmi ces mesures, le MSP exige désormais que les agents des services correctionnels qui séjourneront dans les lieux de garde de Kuujjuaq, de Puvirnituq et de Kuujjuarapik remplissent un rapport à la suite de chacun de leurs séjours. L'objectif sera notamment de faire l'inventaire du matériel et des services (fournitures, buanderie, conciergerie et repas) et de rendre compte de l'état des installations pour que le ministère puisse informer les responsables que des mesures correctives sont requises dans les plus brefs délais, le cas échéant.

Le MSP a également entrepris des discussions visant à mettre en place un comité de liaison composé de représentants du gouvernement du Québec et de l'Administration régionale Kativik, dont le chef du corps de police régional. Le mandat sera d'assurer la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des recommandations découlant du rapport du Protecteur du citoyen.

Le plan de travail permettra le suivi des 30 recommandations. Le MSP et le MJQ seront responsables de ce plan et du respect de l'échéancier de mise en œuvre demandé par le Protecteur du citoyen. Le MSP et le MJQ devront également rendre compte, dans leur rapport annuel de gestion déposé à l'Assemblée nationale, de l'état de la mise en œuvre du plan et de ses effets qu'ils devront également évaluer.

4.11 Les règles concernant les bonis au rendement

L'article 8 de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget prononcé le 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (L.Q. 2010, chapitre 20) prévoyait qu'aucun boni fondé sur le rendement ne pourrait être accordé aux cadres et aux cadres juridiques à l'égard des exercices financiers 2010-2011 à 2014-2015.

Cette même loi a été modifiée par l'article 1 de la Loi portant principalement sur la suspension de versements de bonis dans le contexte de mesures visant le retour à l'équilibre budgétaire (L.Q. 2015, chapitre 2) en insérant l'article 10.1 en vertu duquel aucun boni fondé sur le rendement ou aucun ajustement forfaitaire ne peut être accordé aux titulaires d'un emploi supérieur, notamment à l'égard de l'exercice financier 2014-2015.

Conformément à son engagement d'exercer un contrôle rigoureux des dépenses de l'État, le gouvernement du Québec a suspendu pour une cinquième année consécutive l'octroi des bonis au rendement prévus dans le cadre de la Politique d'évaluation du rendement et de révision des traitements des titulaires d'un emploi supérieur.

Ainsi, aucun boni au rendement n'a été versé en 2015-2016 au personnel d'encadrement et aux titulaires d'un emploi supérieur pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

4.12 L'occupation et la vitalité des territoires

La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) est entrée en vigueur le 3 mai 2012. Le MSP a fait le choix d'intégrer l'occupation et la vitalité des territoires à sa planification stratégique 2012-2016. Les objectifs stratégiques ayant une incidence importante sur l'occupation et la vitalité des territoires et contribuant à l'atteinte des orientations de la stratégie gouvernementale en cette matière y sont repérables grâce à l'acronyme OVT. Ce sont les suivants :

- 1.1.3 – Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans l'ensemble des communautés autochtones admissibles;
- 1.2.1 – Intensifier la collaboration entre le ministère et le monde municipal, principalement en matière de sécurité civile et de sécurité incendie;
- 2.2.3 – Améliorer les capacités de surveillance, de prévision, de suivi et d'alerte pour certains phénomènes naturels.

La reddition de comptes pour ces objectifs est présentée à la section 2.2 du rapport annuel.

4.13 L'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises

Le Plan stratégique 2012-2016 a été prolongé d'une année en raison du mandat confié par le premier ministre visant à évaluer la possibilité de réunir le MSP et le MAMOT. Le prochain plan stratégique contiendra un engagement à l'égard de l'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises.

4.13.1 Activités sur l'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises en 2015-2016

Établissement de mécanismes de révision de normes

La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif a été adoptée en janvier 2014. Elle intègre de nouvelles exigences en matière de révision des normes législatives ou réglementaires concernant les entreprises ou ayant des retombées sur celles-ci.

En vertu des articles 19 et 20 de la section « Reddition de comptes » de la politique, les ministères et organismes responsables de l'élaboration des normes touchant les entreprises doivent :

- se doter d'un mécanisme de révision de ces normes;
- rendre publics leurs engagements à cet effet dans leur plan stratégique;
- rendre compte annuellement, dans leur rapport annuel de gestion, des résultats atteints par les exercices de révision de ces normes.

En décembre 2015, le MSP a déposé son mécanisme de révision de ses normes auprès du sous-ministre du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations. Ce mécanisme est coordonné par un comité de révision interne et contient l'échéancier prévu pour la révision des normes touchant les entreprises.

Révision de normes

Le comité sera chargé de voir à la mise en place et au bon fonctionnement du mécanisme de révision des normes. Il sera chargé de coordonner les travaux de révision et de s'assurer que le processus de révision est réalisé avec rigueur. Son mandat inclut également la révision et l'approbation de l'analyse d'impact réglementaire requise pour tout nouveau projet de loi ou de règlement.

Aucune révision de normes n'a été réalisée en 2015-2016. Les travaux du comité s'échelonnent de 2016-2017 à 2019-2020 selon l'échéancier prévu en décembre 2015.

Analyse d'impact réglementaire produite

En 2015-2016, une analyse d'impact réglementaire concernant les entreprises a été produite. Celle-ci concernait le dossier de l'immatriculation des armes à feu sans restriction au Québec.

Principaux allègements administratifs ou mesures non réglementaires au bénéfice des entreprises

Une infrastructure géomatique ouverte (IGO) est une solution Web gratuite en géomatique[F] qui a été conçue grâce à un réseau d'échange regroupant des spécialistes en géomatique provenant de plusieurs ministères et organismes de l'administration publique québécoise, dont le MSP. Elle permet de tirer profit d'une multitude de données géographiques (patrimoine culturel, territoires agricoles, écoles, casernes de pompiers, villages-relais, etc.) à l'aide d'une interface cartographique accessible par un navigateur Web. Toute la communauté géomatique ainsi que les entreprises, les municipalités, les développeurs et même les citoyens peuvent en profiter.

Liste des sigles

Sigle	Description	Sigle	Description
AAFCC	Accords d'aide financière en cas de catastrophe	k$	Millier de dollars
ACCES	Actions concertées pour contrer les économies souterraines	LGCE	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État
ACCEF	Actions concertées contre les crimes économiques et financiers	LiDAR	Light Detection And Ranging
ARK	Administration régionale Kativik	L.Q.	Lois annuelles du Québec
BC	Bureau du coroner	LSJML	Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale
BEI	Bureau des enquêtes indépendantes	MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
BIP	Bulletin d'information en prévention	MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
BSM	Bureau du sous-ministre	MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
CAP	Commission de l'administration publique	MJQ	Ministère de la Justice du Québec
CAVAQ	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels	MO	Ministères et organismes
CLCC	Commissaire à la lutte contre la corruption	MSP	Ministère de la Sécurité publique
CQLC	Commission québécoise des libérations conditionnelles	MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
CPRMV	Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence	MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
CRIQ	Centre de recherche industriel du Québec	MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
CRI-VIFF	Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes	N^{bre}	Nombre
CSCQ	Comité de sécurité civile du Québec	ND	Non disponible
☘	Développement durable	ORSC	Organisation régionale de la sécurité civile
DACOR	Dossiers administratifs correctionnels	OSCQ	Organisation de la sécurité civile du Québec
DCOM	Direction des communications	OVT	Occupation et vitalité des territoires
DGAP	Direction générale des affaires policières	PAN	Plan d'action national (Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024)
DGA-PSA	Direction générale adjointe aux programmes à la sécurité et à l'administration (DGSC)	PAP	Programme d'aide aux personnes
DGSC	Direction générale des services correctionnels	PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
DGSCSI	Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie	RACJ	Régie des alcools, des courses et des jeux
DGSG	Direction générale des services à la gestion	RAG	Rapport annuel de gestion
DSPC	Direction des services professionnels correctionnels	RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
DVIEI	Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection	RPA	Résidence pour personnes âgées
EDLL	Établissement de détention Leclerc de Laval	S. O.	Sans objet
ENPQ	École nationale de police du Québec	SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
ETC	Équivalents à temps complet	SNAP	Système national d'alertes au public
FIAF	Fichier d'immatriculation des armes à feu	SPI	Semaine de la prévention des incendies
FSP	Fonds des services de police	SSI	Service de sécurité incendie
GECCO	Gestion de cas des coroners (système)	UQAR	Université du Québec à Rimouski
IGO	Infrastructure géomatique ouverte	UPAC	Unité permanente anticorruption
IPL	Intervenant de première ligne		

Annexe 1

Coordonnées des organismes[1] relevant du ministre de la Sécurité publique	
Bureau du coroner (www.coroner.gouv.qc.ca)	
Édifice Le Delta 2, bureau 390 2875, boulevard Laurier Québec (Québec) G1V 5B1 Téléphone : 418 643-1845; sans frais 1 866 312-7051 Télécopieur : 418 643-6174	Édifice Wilfrid-Derome 1701, rue Parthenais, 11e étage Montréal (Québec) H2K 3S7 Téléphone : 514 873-1845 Télécopieur : 514 873-8943
Commissaire à la déontologie policière (www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca)	
2535, boulevard Laurier, bureau 6 Québec (Québec) G1V 4M3 Téléphone : 418 643-7897; sans frais 1 877 237-7897 Télécopieur : 418 528-9473	454, place Jacques-Cartier, 5e étage Montréal (Québec) H2Y 3B3 Téléphone : 514 864-1784 Télécopieur : 514 864-3552
Commissaire à la lutte contre la corruption (www.upac.gouv.qc.ca)	
600, rue Fullum, UA8010 Montréal (Québec) H2K 3L6 Téléphone : 514 228-3098; sans frais 1 855 567-8722 Télécopieur : 514 873-0177	
Comité de déontologie policière (www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca)	
2525, boulevard Laurier 2e étage, bureau A-200 Tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 4Z6 Téléphone : 418 646-1936 Télécopieur : 418 528-0987	500, boulevard René-Lévesque Ouest 6e étage, bureau 6.100 Montréal (Québec) H2Z 1W7 Téléphone : 514 864-1991 Télécopieur : 514 864-2471
Commission québécoise des libérations conditionnelles (www.cqlc.gouv.qc.ca)	
300, boulevard Jean-Lesage, bureau 1.32A Québec (Québec) G1K 8K6 Téléphone : 418 646-8300 Télécopieur : 418 643-7217	1, rue Notre-Dame Est, bureau 11.40 Montréal (Québec) H2Y 1B6 Téléphone : 514 873-2230 Télécopieur : 514 873-7580
Régie des alcools, des courses et des jeux (www.racj.gouv.qc.ca)	
560, boulevard Charest Est Québec (Québec) G1K 3J3 Téléphone : 418 643-7667; sans frais 1 800 363-0320 Télécopieur : 418 643-5971	1, rue Notre-Dame Est, 9e étage Montréal (Québec) H2Y 1B6 Téléphone : 514 873-3577 Télécopieur : 514 873-5861
École nationale de police du Québec (www.enpq.qc.ca)	
350, rue Marguerite-D'Youville Nicolet (Québec) J3T 1X4 Téléphone : 819 293-8631 Télécopieur : 819 293-8630	
École nationale des pompiers du Québec (www.ecoledespompiers.qc.ca)	
Palais de justice de Laval 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 3.08 Laval (Québec) H7T 2S9 Téléphone : 450 680-6800; sans frais 1 866 680-3677 Télécopieur : 450 680-6818	

1. Le Bureau des enquêtes indépendantes a été créé en 2015-2016. Toutefois, il n'a pas encore officiellement commencé ses activités.

Annexe 2

Structure administrative au 31 mars 2016

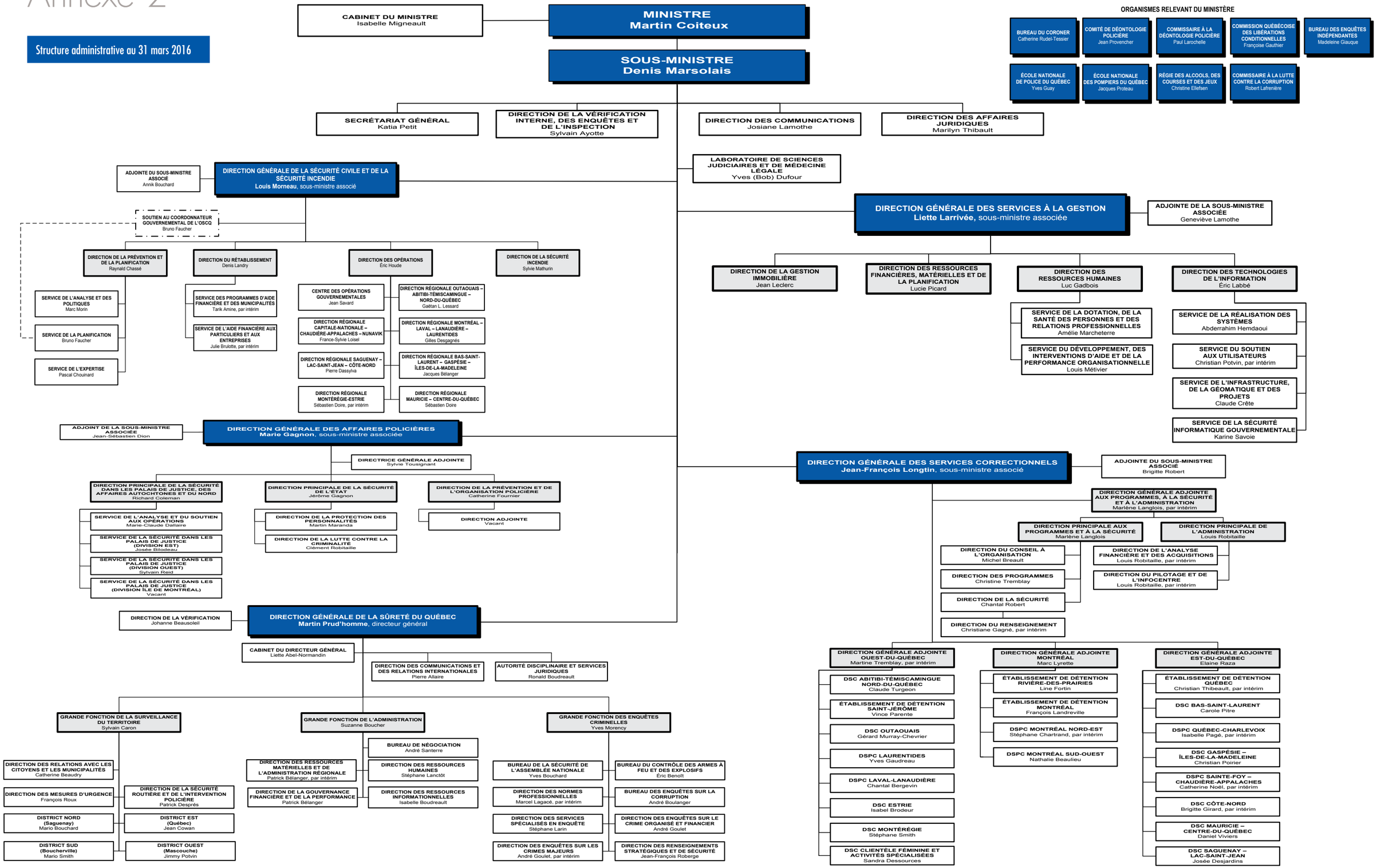

Annexe 3

Références Internet et renseignements généraux
Vous pouvez communiquer avec le ministère :
Par téléphone Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 Téléphone : 1 866 644-6826 (partout au Québec, sans frais) Télécopieur : 418 643-0275 ou 514 873-6597
Par la poste Renseignements généraux Bureau du sous-ministre Ministère de la Sécurité publique Tour des Laurentides 2525, boulevard Laurier, 5e étage Québec (Québec) G1V 2L2
Par Internet Pour de l'information sur les lois et les règlements, les coordonnées des organismes ou des établissements faisant partie du portefeuille ministériel ou pour communiquer avec nous par courriel, visitez le site Internet du ministère au **www.securitepublique.gouv.qc.ca**.
Références Internet
A www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/lois-reglements.html B www.tableaudebordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/ C www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/victime-acte-criminel.html D www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/autres-statistiques-criminelles/homicides-familiaux.html E www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/violence-conjugale/2014.html F www.igouverte.org/

ADM-003 (2016-10)

Sécurité publique
Québec

securitepublique.gouv.qc.ca